



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-035-2017-04

PUBLIÉ LE 27 AVRIL 2017

# Sommaire

## **Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de France**

- IDF-2017-04-24-037 - Décision portant délégation de signature au bénéfice de Jean-François ROMANET-PERROUX dans le cadre de la mise en oeuvre de l'article 35-1 du statut du personnel (1 page) Page 5
- IDF-2017-04-24-036 - décision portant délégation de signature au bénéfice de Jean-Luc NEYRAUT dans le cadre de la mise en oeuvre de l'article 35-1 du statut du personnel (1 page) Page 7
- IDF-2017-04-24-038 - Décision portant délégation de signature au bénéfice de Renan FRIEDERICH dans le cadre de la mise en oeuvre de l'article 35-1 du statut du personnel (1 page) Page 9

## **Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse**

- IDF-2017-04-25-002 - Arrêté de subdélégation - 25 04 2017 (6 pages) Page 11

## **Direction régionale des entreprises de la concurrence et de la consommation du travail et de l'emploi**

- IDF-2017-04-24-041 - 2017 - 069 Subdélégation des pouvoirs PRIF à l'UD 77 (4 pages) Page 18
- IDF-2017-04-24-042 - 2017 - 070 subdélégation des pouvoirs PRIF à l'UD 78 (4 pages) Page 23
- IDF-2017-04-24-044 - 2017 - 072 subdélégation des pouvoirs du PRIF à l'UD 92 (4 pages) Page 28
- IDF-2017-04-24-045 - 2017 - 073 subdélégation des pouvoirs du PRIF à l'UD 93 (4 pages) Page 33
- IDF-2017-04-24-040 - 2017- 068 subdélégation pouvoirs PRIF à l'UD 75 (4 pages) Page 38
- IDF-2017-04-24-043 - 2017- 071 subdélégation pouvoirs PRIF à l' UD 91 (4 pages) Page 43
- IDF-2017-04-24-046 - 2017- 074 subdélégation des pouvoirs du PRIF à l'UD 94 (4 pages) Page 48
- IDF-2017-04-24-047 - 2017- 075 subdélégation des pouvoirs du PRIF à l'UD 95 (4 pages) Page 53
- IDF-2017-04-24-039 - 2017-067 subdélégation des pouvoirs du PRIF à l'UR (6 pages) Page 58
- IDF-2017-04-26-001 - décision n° 2017-288 du 26 avril 2017 portant subdélégation de signature de la responsable du pôle Travail de la DIRECCTE d'Ile de France (5 pages) Page 65

## **Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement**

- IDF-2017-04-27-003 - Décision DRIEA IF 2017-587 portant subdélégation en matière administrative (14 pages) Page 71
- IDF-2017-04-27-004 - Décisions DRIEA IF 2017-588 OS portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et commande publique (34 pages) Page 86

## **Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement**

- IDF-2017-04-21-039 - Décision n° 21 portant subdélégation de signature en matière administrative (4 pages) Page 121
- IDF-2017-04-21-040 - Décision n° 22 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages) Page 126

## **Rectorat de l'académie de Créteil**

- IDF-2017-04-26-014 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à monsieur Antoine CUISSET, chef de la Division de l'Administration et des Personnels au rectorat de Créteil (4 pages) Page 131

IDF-2017-04-26-021 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CAPPELLE, chef de la division des établissements au rectorat de Créteil (3 pages)	Page 136
IDF-2017-04-26-018 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à Madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie et déléguée académique à la formation des personnels enseignants de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 140
IDF-2017-04-26-013 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à Madame Sandrine CONNAN, chef de la division des établissements d'enseignement privés du rectorat de Créteil (3 pages)	Page 143
IDF-2017-04-26-016 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à Monsieur Eric MORAU, chef du service constructeur de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 147
IDF-2017-04-26-019 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à Madame Marie-Thérèse CUOMO, chef de la division de l'enseignement supérieur du rectorat de Créteil (2 pages)	Page 150
IDF-2017-04-26-003 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil (3 pages)	Page 153
IDF-2017-04-26-002 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à madame Aurore THILL, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction du rectorat de Créteil (1 page)	Page 157
IDF-2017-04-26-004 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne (3 pages)	Page 159
IDF-2017-04-26-012 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à Madame Marie-Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat de Créteil (2 pages)	Page 163
IDF-2017-04-26-017 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à madame Nathalie GAUTIER, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil (3 pages)	Page 166
IDF-2017-04-26-006 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à madame Patricia GALEAZZI, Directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine et Marne Responsable du service interdépartemental des bourses (2 pages)	Page 170
IDF-2017-04-26-007 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à madame Patricia GALEAZZI, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne (4 pages)	Page 173
IDF-2017-04-26-010 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à madame Pauline BUFERNE, coordinatrice académique de la paye (2 pages)	Page 178
IDF-2017-04-26-005 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à monsieur Christian ASSENBERG, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis (4 pages)	Page 181

IDF-2017-04-26-011 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à monsieur Mohamed HAMDOUN, chef de la division des affaires financières du rectorat de Créteil (4 pages)	Page 186
IDF-2017-04-26-020 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN, Directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 191
IDF-2017-04-26-022 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à monsieur Thierry LEROY, chef de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat de Créteil (3 pages)	Page 194
IDF-2017-04-26-015 - Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature aux directeurs des centres d'information et d'orientation de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 198
IDF-2017-04-26-008 - Arrêté du 26 avril 2017 portant subdélégation de signature à Monsieur Thierry LEDROIT, secrétaire général de l'académie de Créteil (3 pages)	Page 201
IDF-2017-04-26-009 - Arrêté du 26 avril 2017 portant subdélégation de signature à Monsieur Thierry LEDROIT, secrétaire général de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 205

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de  
France

IDF-2017-04-24-037

Décision portant délégation de signature au bénéfice de  
Jean-François ROMANET-PERROUX dans le cadre de la  
mise en oeuvre de l'article 35-1 du statut du personnel

## DÉCISION

**Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,**

- Vu l'article 35-1 du Statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie ;
- Vu la délibération de l'Assemblée générale du 7 avril 2016 décidant de mettre en œuvre les dispositions de l'article 35-1 du Statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie organisant la procédure de licenciement pour suppression de poste ;

**Décide :**

Sur proposition du Directeur Général,

- d'habiliter Jean-François ROMANET-PERROUX, Directeur, Adjoint au Directeur général adjoint en charge des ressources humaines, à me représenter, dans le cadre de la mise en œuvre de la délibération de l'Assemblée générale du 7 avril 2016 susvisée, pour les entretiens individuels préalables prévus à l'article 35-1 du Statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie ;
- que Jean-François ROMANET-PERROUX pourra être accompagné d'un collaborateur de la CCI Paris Île-de-France.

Fait à Paris, le 24 avril 2017



Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de  
France

IDF-2017-04-24-036

décision portant délégation de signature au bénéfice de  
Jean-Luc NEYRAUT dans le cadre de la mise en oeuvre  
de l'article 35-1 du statut du personnel

## DÉCISION

**Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,**

- Vu l'article 35-1 du Statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie ;
- Vu la délibération de l'Assemblée générale du 7 avril 2016 décidant de mettre en œuvre les dispositions de l'article 35-1 du Statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie organisant la procédure de licenciement pour suppression de poste ;

**Décide :**

Sur proposition du Directeur Général,

- d'habiliter Jean-Luc NEYRAUT, Directeur général adjoint en charge des ressources humaines, à me représenter, dans le cadre de la mise en œuvre de la délibération de l'Assemblée générale du 7 avril 2016 susvisée, pour les entretiens individuels préalables prévus à l'article 35-1 du Statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie ;
- que Jean-Luc NEYRAUT pourra être accompagné d'un collaborateur de la CCI Paris Île-de-France.

Fait à Paris, le 24 avril 2017



Didier KLING

Diffusion : bénéficiaires - site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France



Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de  
France

IDF-2017-04-24-038

Décision portant délégation de signature au bénéfice de  
Renan FRIEDERICH dans le cadre de la mise en oeuvre  
de l'article 35-1 du statut du personnel

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,**

- Vu l'article 35-1 du Statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie ;
- Vu la délibération de l'Assemblée générale du 7 avril 2016 décidant de mettre en œuvre les dispositions de l'article 35-1 du Statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie organisant la procédure de licenciement pour suppression de poste ;

### **Décide :**

Sur proposition du Directeur Général,

- d'habiliter Renan FRIEDERICH, Responsable du Service Affaires Juridiques et Instances Paritaires de la DGA-RH, à me représenter, dans le cadre de la mise en œuvre de la délibération de l'Assemblée générale du 7 avril 2016 susvisée, pour les entretiens individuels préalables prévus à l'article 35-1 du Statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie ;
- que Renan FRIEDERICH pourra être accompagné d'un collaborateur de la CCI Paris Île-de-France.

Fait à Paris, le 24 avril 2017



Didier KLING

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la  
jeunesse

IDF-2017-04-25-002

Arrêté de subdélégation - 25 04 2017

*Subdélégation de la signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse  
Île-de-France et Outre-mer*



[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

**DIRECTION  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

**DIRECTION INTERREGIONALE  
ÎLE DE FRANCE - OUTRE-MER**

## **ARRETE**

**PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR INTERREGIONAL  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER**

VU le décret n°66-614 du 10 août 1966 modifié relatif à l'organisation des services de l'Etat dans la région parisienne ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 20 mai 2015 de la garde des sceaux, ministre de la justice, portant nomination de monsieur Dominique SIMON en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer, pour une durée de quatre ans à compter du 15 juin 2015 ;

VU l'arrêté IDF-2017-04-21-029 portant délégation de signature à monsieur Dominique SIMON, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France – Outre-mer, en matière d'ordonnancement secondaire ;

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2017-04-21-029 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique SIMON, subdélégation de signature est donnée

à :

Liste nominative en annexe

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris toutes décisions faisant l'objet de l'article 2 (ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat et liquidation et ordres de recouvrement des recettes non fiscales) et 3 (ordonnancement secondaire des dépenses dans le cadre du programme 309) de l'arrêté IDF-2017-04-21-029 susvisé.

## Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2017-04-21-029, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique SIMON, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directeur interrégional adjoint	M. Jean Menjon
75	Secrétaire Générale	M <sup>me</sup> Nicole Dellong
75	Directeur de l'Evaluation et de la Programmation des Affaires Financières et Immobilières	M. Jean-Christophe Biscarrat
75	Directeur des Ressources Humaines	M. Jérôme Lucien
75	Directrice des Politiques Educatives et de l'Audit	M <sup>me</sup> Laurence Houzard
75	Directeur des Affaires Financières	M. Nicolas Guillo

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris toutes décisions mentionnées aux articles 1, 4 et 5 de l'arrêté IDF-2017-04-21-029 susvisé.

## Article 3

Une ampliation de cet arrêté est adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

## Article 4

Est abrogé l'arrêté IDF-2017-02-27-022 du 27 février 2017 portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

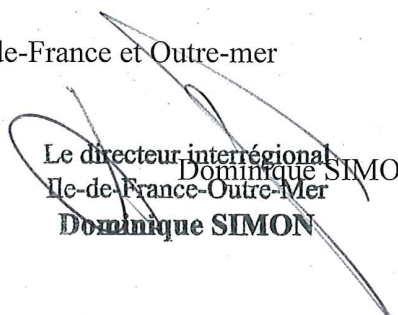
## Article 5

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer et les personnes mentionnées aux articles 1<sup>er</sup> et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 25 avril 2017,

Pour le préfet et par délégation

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer

  
Le directeur interrégional  
Île-de-France-Outre-Mer  
Dominique SIMON

Subdélégation article 1 et 3

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Emploi	Noms	Nom marital	Prénoms	
DTPJJ 75	EPE Paris	UEHC SALOMON DE CAUS	Directrice	WEILAND		Alexandra	
	EPE Paris	UEHC SALOMON DE CAUS	Responsable d'unité éducative	CARROBOURG		Chantal	
	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Directeur	BRAHIMI		Richard	
	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Faisant fonction Responsable d'unité éducative	MALAVAL		Stéphanie	
	STEMO EST PARISIEN	UEMO CHEMIN VERT (Ex. SAINT SEBASTIEN)	Responsable d'unité éducative	PISANIAS		Mireille	
	STEMO EST PARISIEN	UEMO CHEMIN VERT (Ex. SAINT SEBASTIEN)	Directeur	BRAHIMI		Richard	
	STEMO CENTRE 75	UEAT PARIS	Directeur	FABRE		Hervé	
	STEMO CENTRE 75	UEAT PARIS	Responsable d'unité éducative	LE GOFF		Jean-Emmanuel	
	STEMO CENTRE 75	UEMO LAFAYETTE	Responsable d'unité éducative	CECCHET		Hervé	
	STEMO CENTRE 75	UEMO LAFAYETTE	Directeur	FABRE		Hervé	
	STEMO CENTRE 75	UEMO COMMERCE (Ex. CONSULTATION FAMILIALE)	Directeur	FABRE		Hervé	
	STEMO CENTRE 75	UEMO COMMERCE (Ex. CONSULTATION FAMILIALE)	Faisant fonction Responsable d'unité éducative	PRADIER		Christan	
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO FRIANT	Directrice	REVERDY		Marina	
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO FRIANT	Responsable d'unité éducative	KEHAVAS		Danièle	
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO BASTILLE (Ex. COMMERCE)	Directrice	REVERDY		Marina	
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO BASTILLE (Ex. COMMERCE)	Responsable d'unité éducative	GUAMIS		Thérèse	
	STEI DE PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	Directeur	ARCHICH		Mohamed	
	STEI DE PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	Responsable d'unité éducative	PERROTET		Chantal	
	STEI DE PARIS	UEAJ ROMAINVILLE	Directeur	ARCHICH		Mohamed	
	STEI DE PARIS	UEAJ ROMAINVILLE	Responsable d'unité éducative	BAUDIN		Pierre	
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHATEAU D'EAU	Directeur	PARAYRE		Laurent	
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHATEAU D'EAU	Responsable d'unité éducative	OJALVO-RICHARD		Caroline	
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	Directeur	PARAYRE		Laurent	
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	Responsable d'unité éducative	SACEDA		Patrice	
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Directeur territorial	LAVERGNE		Philippe
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Directrice territoriale adjointe	VANHOVE		Dominique
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable de l'appui au pilotage territorial	GLOANEC		Clare
	DTPJJ 77	DTPJJ 77	DTPJJ 77	Directeur territorial	COLINET		Denis
DTPJJ 77		DTPJJ 77	Directeur territorial adjoint	SOULE		Max	
DTPJJ 77		DTPJJ 77	Responsable de l'appui au pilotage territorial	ZIMMER		Marianne	
STEMOI SUD 77		STEMOI SUD 77	Directrice	DUVAL		Sylvie	
STEMOI SUD 77		UEMO MELUN	Responsable d'unité éducative	GAGNE	GUIGNAT	Nathalie	
STEMOI SUD 77		UEMO MONTREAU	Responsable d'unité éducative	JADIN		Virginie	
STEMOI SUD 77		UEAJ MELUN	Responsable d'unité éducative	BAUDRE	COURBE	Chrystèle	
STEMOI SUD 77		UEAJ MELUN	Responsable d'unité éducative	AMAR	BOUSSARD	Aurélien	
EPEI MEAUX		EPEI MEAUX	Directrice	REYVAL		Lila	
EPEI MEAUX		UEHC MEAUX	Responsable d'unité éducative	MAZAUD		Marie	
EPEI MEAUX		UEAJ CHELLES	Responsable d'unité éducative	MILLET		Aurélia	
STEMO NORD 77		STEMO NORD 77	Directrice	OLIVIER		Muriel	
STEMO NORD 77		UEMO MEAUX GAMBETTA	Responsable d'unité éducative	AMIARD	KALONJI	Magali	
STEMO NORD 77		UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	Responsable d'unité éducative	GUTTIERREZ	BRULLIOT	Giovanna	
STEMOI CENTRE 77		STEMOI CENTRE 77	Directeur	NONNENMACHER		Philippe	
STEMOI CENTRE 77		UEAJ COMBS LA VILLE	Responsable d'unité éducative	MAILLOT	AVRON	Sonia	
STEMOI CENTRE 77		UEMO LIEUSAIN	Responsable d'unité éducative	HASNI		Abdellah	
STEMOI CENTRE 77		UEMO TORCY	Responsable d'unité éducative	LACOUX		Céline	
DTPJJ 78		STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	SAR		Fabienne
		STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VOISINS	Responsable d'unité éducative	CABOS		Véronique
	STEMO SUD YVELINES	UEAT VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	RUDA		Samia	
	EPEI SUD YVELINES	UEAJ DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative		MOUTON-LEGROS	Annie	
	EPEI SUD YVELINES	EPEI SUD YVELINES	Directrice	LEGOUFIL		Cécile	
	EPEI SUD YVELINES	UEAJ PS VILLEPREUX	Responsable d'unité éducative	EICHHORST		Yolande	
	EPEI SUD YVELINES	UEHDR VOISINS LE BRETONNEUX	Responsable d'unité éducative	THOMAS		Anne	
	STEMO VAL DE SEINE	UEMO MANTES	Responsable d'unité éducative	ROUX		Jacques	
	STEMO VAL DE SEINE	UEMO LES MUREAUX	Responsable d'unité éducative	GUIOT		Stéphanie	
	EPEI NORD YVELINES	EPEI NORD YVELINES	Directrice	LUCIATHE		Patricia	
	EPEI NORD YVELINES	UEHC AUBERGEVILLE	Responsable d'unité éducative	CARDEAU	PRUDHOMME	Christelle	
	EPEI NORD YVELINES	UEAJ POISSY	Responsable d'unité éducative	BETOULLE		Stéphane	
	EPEI NORD YVELINES	UEAJ POISSY	Adjointe administrative	HAMEL		Estelle	
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Directrice de service	CERVERA		Catherine	
	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Responsable de l'appui au pilotage territorial	GABARD		Christophe	
DTPJJ 78	DTPJJ 78	Directeur territorial	BERTRAND		Patrice		
DTPJJ 78	DTPJJ 78	Gestionnaire budgétaire	TRIFFAULT		Léa		
DTPJJ 78	DTPJJ 78	Directrice territoriale adjointe	LACROIX		Michèle		
DTPJJ 91	DTPJJ 91	DTPJJ91	Directrice territoriale	MOSNIER	CHOPIN	Marie-Hélène	
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Directrice territoriale adjointe	CROUZILLES		Marie-Emmanuelle	
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable des politiques institutionnelles	BARREAU		Nathalie	
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Directeur	ALLEM		Ali	
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	CHEMLA		Lucie	
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Directeur	RONTARD		Yvon	
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	SAADI		Khier	
	EPE 91	EPE 91	Directeur	BRACH		Damien	
	EPE 91	UEHC EPINAY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	BERENGER		Emma	
	EPE 91	UEHC DRAVEL	Responsable d'unité éducative	MOREL	BENSOUSSAN	Lyliane	
	STEI ESSONNE	STEI ESSONNE	Directeur	LEQUET		Jean-Claude	
	STEI ESSONNE	UEAJ CORBEIL ESSONNE	Responsable d'unité éducative	SARAGA	APLOGAN	Blanche	
	STEI ESSONNE	UEAJ BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	BERTIER		Sophie	
	STEI ESSONNE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DEVILLE		Manuel	
	SECID SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECID	Directeur	BENSOUSSAN		Bernard	
	SECID SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECID	Responsable d'unité éducative	BOUGAULT	BLANCHARD	Anne	
	SECID SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECID	Responsable d'unité éducative	AUBRY		Marie-Pierre	
	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO MASSY	Responsable d'unité éducative	GIORGI	MARTIN	Isabelle	
	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	CHAZARENC		Dominique	
	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO BRETAGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	MUNOZ	RIGHELE	Noémie	
STEMO COURCOURONNES	STEMO COURCOURONNES	Directrice	MORINEAU		Eglantine		
STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	Responsable d'unité éducative	LAVIOLETTE	BELAIR	Valérie		
STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	Responsable d'unité éducative	PERRIN		Marie-Paule		
STEMO COURCOURONNES	UEAJ EVRY	Responsable d'unité éducative	LE MERCIER		Jean-Michel		
DTPJJ 92	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Directeur territorial	PEYROT		Jean-Marc	
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Directrice territoriale adjointe	RAULET		Christelle	
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Responsable de l'appui au pilotage territorial	CHASSE		Louis-Dominique	
	STEMO NORD 92	STEMO NORD 92	Directeur	ALFARO		José	
	STEMO NORD 92	UEMO LA GARENNE COLOMBES	Responsable d'unité éducative	POMMIER	PERRAUDIN	Nadine	
	STEMO NORD 92	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	Responsable d'unité éducative	FAGES		Benoit	
	STEMO Centre 92	STEMO CENTRE 92	Directeur	BOMANE-SAÏB		Gérard	
	STEMO Centre 92	UEMO NANTERRE	Responsable d'unité éducative	LOUNIS	DAOUSSI	Malika	
	STEMO Centre 92	UEMO SURESNES	Responsable d'unité éducative	PREVOST		Typhaine	
	STEMO Centre 92	UEAJ NANTERRE	Responsable d'unité éducative	MARIE SAINTE		Catherine	
	STEMO SUD 92	STEMO SUD 92	Directeur	ROGER		Alain	
	STEMO SUD 92	UEMO BOURG LA REINE	Responsable d'unité éducative	TANTAMELLA		Gérard	
	STEMO SUD 92	UEMO MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	TAILLEFOND		Christophe	
	EPEI ASNIERES	EPEI ASNIERES	Directrice	MESSAR		Sabriya	
	EPEI ASNIERES	UEHC ASNIERES	Responsable d'unité éducative	CHEVRIER		Olivier	
	EPEI ASNIERES	UEAJ LEVALLOIS-PERRET	Responsable d'unité éducative	HANNOUN		Martine	
	EPEI BAGNEUX	EPEI BAGNEUX	Directeur	MORLIER		Antoine	
	EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	Faisant fonction Responsable d'unité éducative	MASSENDE		Seba	
EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	SER		Patrick		
DTPJJ 93	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Directeur territorial	BRIHAT		Jean-Christophe	
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Directeur territorial adjoint	BASSINOT		Jean-Yves	
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	RATSIMBA		Rija	
	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	Directrice	FIRER		Marion	
	STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	Directrice	FIRER		Marion	
	STEMO PANTIN	UEMO SAINT DENIS	Directrice	FIRER		Marion	
	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	Responsable d'unité éducative	ROMEO		Frédéric	
	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	Directrice	MATHONNIERE		Catherine	
	STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	Responsable d'unité éducative	POSADZKI		Aurélien	
	STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	Directrice	MATHONNIERE		Catherine	
	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	Responsable d'unité éducative	CHAUDET		Fabrice	
	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	Directrice	MATHONNIERE		Catherine	

DTPJJ93	STEMO PIERREFITTE	UEMO PIERREFITTE	Responsable d'unité éducative	IGUDAR		Anne
	STEMO PIERREFITTE	UEMO PIERREFITTE	Directrice	TENAUD		Marie-Laure
	STEMO PIERREFITTE	UEMO AULNAY	Responsable d'unité éducative	FRERET		Corinne
	STEMO PIERREFITTE	UEMO AULNAY	Directrice	TENAUD		Marie-Laure
	STEMO PIERREFITTE	UEMO DRANCY	Responsable d'unité éducative	LAFENTE		Catherine
	STEMO PIERREFITTE	UEMO DRANCY	Directrice	TENAUD		Marie-Laure
	STEMO PIERREFITTE	QUARTIERS MINEURS	Responsable d'unité éducative	TOULORGE		Magalie
	STEMO PIERREFITTE	QUARTIERS MINEURS	Directrice	TENAUD		Marie-Laure
	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Directrice	PAVAN		Michael
	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	Directrice	MEHDAOUI		Soraya
	EPE PANTIN	UEHD PANTIN	Responsable d'unité éducative	DZIAN		Dimriti
	EPE PANTIN	UEHD PANTIN	Directrice	MEHDAOUI		Soraya
	EPE 93	UEHC ROSNY	Responsable d'unité éducative	ROSE		Anne
	EPE 93	UEHC ROSNY	Directrice	BRAQUET		Charlotte
	EPE 93	UEHC M AUBERVILLIERS	Responsable d'unité éducative	FLORENCE		Sylvie
	EPE 93	UEHC M AUBERVILLIERS	Directrice	BRAQUET		Charlotte
	SEAT BOIGNY	SEAT BOIGNY	Directeur	VAYSSE		Andre
	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	Responsable d'unité éducative	COURTOIS		Joel
	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	Directeur	GAVIREY		Florence
	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ PANTIN	Responsable d'unité éducative	FERGUENIS		Mallek
STEI VILLEMOMBLE	UEAJ PANTIN	Directeur	GAVIREY		Florence	
STEI VILLEMOMBLE	UEAJ SAINT DENIS	Responsable d'unité éducative	JAMARD		Marie-Line	
STEI VILLEMOMBLE	UEAJ SAINT DENIS	Directeur	GAVIREY		Florence	

DTPJJ 94	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Directrice territoriale	MEIGHAN		Anne
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Directrice territoriale adjointe	SOMNIER	BUAYE	Marie-Line
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsable de l'appui au pilotage territorial	THIBEO		Jean-Luc
	EPE ARCUEIL	EPE ARCUEIL	Directeur	PREAUX		Marion
	EPE ARCUEIL	UEHC ARCUEIL	Responsable d'unité éducative	SAMSON		Nicolas
	EPE ARCUEIL	UEHD CRETEIL	Responsable d'unité éducative	DIABIRA		Gniaï
	EPE VAL-DE-MARNE	EPE VAL-DE-MARNE	Directeur	VAUX		Patrick
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	BOYER		Caroline
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC VILLIERS-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	PETIT		Anne-Cécile
	STEI CRETEIL	STEI CRETEIL	Directeur	VANROSSEM		Jean-Marc
	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL	Responsable d'unité éducative	LORET	FLEUR	Evelyne
	STEI CRETEIL	UEAJ LE-PERREUX-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	MOLLET		Emmanuelle
	STEMO CENTRE 94	STEMO CENTRE 94	Directrice	BRAND		Sophie
	STEMO CENTRE 94	UEMO CRETEIL	Responsable d'unité éducative	PANDORGE		François
	STEMO CENTRE 94	UEMO VILLENEUVE-ST-GEORGES	Responsable d'unité éducative	BEKMAHLA		Mallia
	STEMO EST 94	STEMO EST 94	Directrice	DO NASCIMENTO	REBOUSSIN	Isabelle
	STEMO EST 94	UEAT CRETEIL	Responsable d'unité éducative	TOURBILLON		Maryline
	STEMO EST 94	UEMO NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	AUBRY	NONNEMACHER	Isabelle
	STEMO OUEST 94	STEMO OUEST 94	Directrice	MINERY		Anne-Laure
	STEMO OUEST 94	UEMO ARCUEIL	Responsable d'unité éducative	OLLIVIER		Lise
STEMO OUEST 94	UEMO VITRY-SUR-SEINE	Responsable d'unité éducative	PENT		Sonia	

DTPJJ 95	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MONTADAT		Elisabeth
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Directrice territoriale	DEVAUCHELLE	FLAMENT	Myliène
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Directrice territoriale adjointe	BOUSSOU		Catherine
	EPI DE VILLIERS-LE-BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	XAVIER-GRELET		Stéphane
	EPI DE VILLIERS-LE-BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	REMOND		Fabienne
	EPI DE VILLIERS-LE-BEL	EPEI VILLIERS-LE-BEL (UEHC + UEAJ)	Directrice	COLLIN		Sandrine
	EPEI DE PONTOISE	UEHC PONTOISE	Responsable d'unité éducative	VAZELLE		Angéline
	EPEI DE PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	DELLIER		Christian
	EPEI DE PONTOISE	EPEI PONTOISE (UEHC + UEAJ)	Directeur	NABIK		Omair
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Responsable d'unité éducative	BENAISSA		Samira
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Directeur	MAXENGO		Hugues
	STEMO EST	UEMO ARNOUVILLE	Responsable d'unité éducative	DEKEISTER		Frédérique
	STEMO EST	UEMO SARCELLES	Responsable d'unité éducative	COUSIN		Stéphane
	STEMO EST	STEMO EST (ARNOUVILLE + SARCELLES)	Directeur	BOUABDALLAH		Abdelmalik
	STEMO OUEST	UEMO COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	MAISONNEUVE		Marie-Christine
	STEMO OUEST	UEMO ARGENTEUIL	Responsable d'unité éducative	DURAND SOLANA		Cécile
	STEMO OUEST	UEAT PONTOISE	Responsable d'unité éducative	AIGUDEL JALEME		Jeanette
	STEMO OUEST	STEMO OUEST (COURDIMANCHE + ARGENTEUIL + UEAT)	Directeur	FLERET		Charly

DIRPJJ	DIRPJJ	DIRECTION	Secrétaire générale	DELLONG		Nicole
	DIRPJJ	DIRECTION	Chef de cabinet	CHAIB		Nadine
	DIRPJJ	DIRECTION	Directeur interrégional adjoint	MENJON		Jean
	DIRPJJ	DRH	Responsable de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	BERARD		Frédéric
	DIRPJJ	DRH	Responsable des ressources humaines	DUMABIN		Diana
	DIRPJJ	DRH	Secrétaire administrative	LEFRANC		Alexia
	DIRPJJ	DRH	Adjointe administrative	DEL OLMO		Marianne
	DIRPJJ	DRH	Secrétaire administrative	JAY		Sylvain
	DIRPJJ	DRH	Secrétaire administrative	BRUNATO		Liliane
	DIRPJJ	DRH	Secrétaire administrative	MOREAU		Nathalie
	DIRPJJ	DRH	Responsable juridique contentieux	LEGHAT-GEORGET		Frédérique
	DIRPJJ	DRH	Secrétaire administrative	KADRI		Affiffya
	DIRPJJ	DRH	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	HAURAY-DREVOT		Yvette
	DIRPJJ	DRH	Directrice des ressources humaines adjointe	KLIBANER		Esther
	DIRPJJ	DRH	Directeur des ressources humaines	LUCIEN		Jérôme
	DIRPJJ	Affaires générales	Responsable maîtrise des risques	ANGEEL		Jean-François
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable de l'unité équipement	LAHRACH		Fadil
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable adjoint de l'unité équipement	GRESSE		Nathan
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité facturation SAH	FEVRE		Caroline
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité tarification SAH	POMPIDOU		François
	DIRPJJ	DEPAFI	Directeur de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et de l'immobilier	BISCARRAT		Jean-Christophe
	DIRPJJ	DEPAFI	DEPAFI adjoint	GULLIO		Nicolas
	DIRPJJ	DME	Directrice des missions éducatives	HOUZARD		Laurence
	DIRPJJ	DME	Directrice des missions éducatives adjointe	DANIEL		Aurore





	EPEI ANVEREAS	UEAI LEVALLOIS-PERRET	CSE	ANDREUX	DuBois	Porteur	700
	EPEI ANVEREAS	UEAI LEVALLOIS-PERRET	Responsable d'unité éducative	HANNOUN	Martine	Porteur + valideur ROB	700
	EPEI BASNOUX	UEHC BASNOUX	Adjointe technique	DIANJU	Célia	Porteur	1500
	EPEI BASNOUX	UEHC BASNOUX	Adjointe technique	EUSSINE	Emma	Porteur	1500
	EPEI BASNOUX	UEHC BASNOUX	Faisant fonction Responsable d'unité éducative	MANSENDE	Saba	Porteur + valideur ROB	1000
	EPEI BASNOUX	UEAI MALAKOFF	Professeur technique	BOLON	Laurent	Porteur	1000
	EPEI BASNOUX	UEAI MALAKOFF	Adjointe administrative	DI CRENSIER	Agathe	Porteur	1000
	EPEI BASNOUX	UEAI MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	SEA	Patrick	Porteur + valideur ROB	1000
DTFJ 93	DTFJ 93	DTFJ 93	Directeur territorial	BRYANT	Jean-Christophe	Valideur ROB	NC
	DTFJ 93	DTFJ 93	Directeur territorial adjoint	BASSINOT	Jean-Yves	Valideur ROB	NC
	DTFJ 93	DTFJ 93	Adjoint technique	BOUCHAMANE	Djoudi	Porteur	1500
	DTFJ 93	DTFJ 93	Secrétaire administratif	DARMANI	Rachid	Porteur	1600
	DTFJ 93	DTFJ 93	Adjoint technique	FRUCTOSO	Nicola	Porteur	500
	DTFJ 93	DTFJ 93	Educateur	DAU	Moufida	Porteur	500
	DTFJ 93	DTFJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	RATSIMBA	Fija	Valideur ROB	NC
	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	Directrice	MOUSTACHE	Fayes	Porteur	500
	STEMO PANTIN	STEMO PANTIN	Directrice	FRES	Manon	Porteur + valideur ROB	500
	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	Responsable d'unité éducative	ROMEO	Frédéric	Porteur + valideur ROB	1000
	STEMO LE RAINCY	UEMO MONTEUIL	Adjointe administrative	GORDALE	Martina	Porteur	600
	STEMO LE RAINCY	UEMO MONTEUIL	Responsable d'unité éducative	POGODZI	Aurilia	Porteur + valideur ROB	500
	STEMO LE RAINCY	UEMO NOSTY LE GRAND	Adjointe administrative	LACCORD	Sylvie	Porteur	800
	STEMO LE RAINCY	UEMO NOSTY LE GRAND	Responsable d'unité éducative	CHAUFFET	Fabrice	Porteur + valideur ROB	500
	STEMO FERRERITE	STEMO FERRERITE	Directrice	FENACIO	Maria-Laure	Porteur + valideur ROB	800
	STEMO FERRERITE	UEMO FERRERITE	Responsable d'unité éducative	ISUIAR	Ame	Valideur ROB	NC
	STEMO FERRERITE	UEMO JUANLY	Responsable d'unité éducative	FREDET	Corinne	Porteur + valideur ROB	800
	STEMO FERRERITE	QUARTIERS-BOUVIERS	Responsable d'unité éducative	TOULOUSE	Majorie	Porteur + valideur ROB	500
	CFP EPINAY	CFP EPINAY	Responsable d'unité éducative	BOUTIKHU	Yasmine	Porteur	1000
	CFP EPINAY	CFP EPINAY	Adjoint technique	SIBOLET	Thierry	Porteur	500
	CFP EPINAY	CFP EPINAY	Adjointe administrative	CHALAN	Sonia	Porteur	500
	CFP EPINAY	CFP EPINAY	Directeur	PAVAN	Michael	Porteur + valideur ROB	1000
	EPE PANTIN	EPE PANTIN	Directrice	MEDJACOU	Soraya	Porteur + valideur ROB	1500
	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	Adjointe technique	BIVELLE	Amandine	Porteur	2500
	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	Educateur	LANDO	Fredérique	Porteur	400
	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	Responsable d'unité éducative	ODAN	Dimini	Porteur + valideur ROB	1000
	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	Educateur	BOUSSINA	Ella	Porteur	700
	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	Educateur	OUAH	Mohamad	Porteur	700
	EPE 93	UEHC ROYNY	Adjointe technique	BEANSECK	Asha	Porteur	2500
	EPE 93	UEHC ROYNY	Responsable d'unité éducative	ROSE	Alice	Porteur + valideur ROB	750
	EPE 93	UEHC M AUBERVILLERS	Educateur	ERASMETT	Charlotte	Porteur + valideur ROB	1500
	EPE 93	UEHC M AUBERVILLERS	Educateur	ARKAM	Sonia	Porteur	200
	EPE 93	UEHC M AUBERVILLERS	Educateur	GAAROUR	Adil	Porteur	1000
	EPE 93	UEHC M AUBERVILLERS	Responsable d'unité éducative	FLORANCE	Ighite	Porteur	1000
	SEAT BOBIGNY	SEAT BOBIGNY	Directeur	VAIVISE	Andre	Porteur + valideur ROB	1000
	STB VILLECOMBLE	UEAI VILLECOMBLE	Responsable d'unité éducative	COURTIS	Joël	Valideur ROB	NC
	STB VILLECOMBLE	UEAI VILLECOMBLE	Secrétaire administratif	DUVATTE	Emus	Porteur	500
	STB VILLECOMBLE	UEAI VILLECOMBLE	Professeur technique	FRASSON	Maria-Véronique	Porteur	1000
	STB VILLECOMBLE	UEHC VILLECOMBLE	Directrice	GAUVREY	Florence	Porteur + valideur ROB	500
	STB VILLECOMBLE	UEAI PANTIN	Responsable d'unité éducative	FERRONIN	Malik	Porteur	800
STB VILLECOMBLE	UEAI PANTIN	Educateur	SOUH	Manuel	Porteur	500	
STB VILLECOMBLE	UEAI SAINT DENIS	Responsable d'unité éducative	JAMARD	Marie-Lise	Porteur	1000	
STB VILLECOMBLE	UEAI SAINT DENIS	Professeur technique	DARCHEN	Marlene	Porteur	1000	
DTFJ 94	DTFJ 94	DTFJ 94	Directrice territoriale	MEONAN	Anne	Porteur + valideur ROB	600
	DTFJ 94	DTFJ 94	Adjointe administrative	LAVENTITE	Jocelyne	Porteur	500
	DTFJ 94	DTFJ 94	Adjoint technique	EL WABO	Mohammed	Porteur	1000
	DTFJ 94	DTFJ 94	Adjoint technique	BASOT	Philippe	Porteur	1000
	DTFJ 94	DTFJ 94	Responsable de l'appui au pilotage territorial	THEODO	Jean-Luc	Porteur + valideur ROB	1000
	EPE ARQUEL	EPE ARQUEL	Directrice	PIERON	Marion	Porteur + valideur ROB	1000
	EPE ARQUEL	UEHC ARQUEL	Responsable d'unité éducative	SAMSON	Christophe	Porteur	500
	EPE ARQUEL	UEHC ARQUEL	Adjointe administrative	MEDOUF	Eliane	Porteur	800
	EPE ARQUEL	UEHC ARQUEL	Adjoint technique	SANT VIL	Michel	Porteur	2000
	EPE ARQUEL	UEHC ARQUEL	Adjointe administrative	CHIVILLAS	Françoise	Porteur	300
	EPE ARQUEL	UEHC ARQUEL	Responsable d'unité éducative	DABIRA	Gnaoui	Porteur	500
	EPE VAL-DE-MARNE	EPE VAL-DE-MARNE	Directeur	VAUX	Patrick	Porteur + valideur ROB	2000
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC NOGENT-SUR-MAINE	Adjointe technique	KARIMOU	Carina	Porteur	500
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC NOGENT-SUR-MAINE	Adjointe administrative	PATRONANI	Louise	Porteur	600
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC VILLEUR-SUR-MAINE	Adjointe technique	ELNI	Murielle	Porteur	2000
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC VILLEUR-SUR-MAINE	Educateur	ROUY	Umar	Porteur	500
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC VILLEUR-SUR-MAINE	Responsable d'unité éducative	PETTI	Anne-Cécile	Porteur	1000
	STB CRETEIL	STB CRETEIL	Directeur	VANROSSEM	Jean-Marc	Porteur + valideur ROB	1000
	STB CRETEIL	UEAI CRETEIL	Professeur technique	FOULLET	Jean-Marc	Porteur	1500
	STB CRETEIL	UEAI CRETEIL	Educateur	CHAVATTE	Joël	Porteur	500
STB CRETEIL	UEAI LE PERREUX-SUR-MAINE	Adjointe administrative	JAMES	Nathalie	Porteur	500	
STEMO CENTRE 94	UEMO CENTRE 94	Adjointe administrative	KHANY	Uella	Porteur	300	
STEMO CENTRE 94	UEMO CENTRE 94	Responsable d'unité éducative	FRANCOISE	Françoise	Porteur	1000	
STEMO CENTRE 94	UEMO VILLENEUVE-ST-GEORGES	Educateur	YAIL	Daniela	Porteur	300	
STEMO CENTRE 94	UEMO VILLENEUVE-ST-GEORGES	Adjointe administrative	PAZAZOT	Lucie	Porteur	300	
STEMO CENTRE 94	UEMO VILLENEUVE-ST-GEORGES	Responsable d'unité éducative	MARHA	Nabila	Porteur	300	
STEMO EST 94	STEMO EST 94	Directrice	DO NASCIMENTO	Fébovissin	Porteur + valideur ROB	300	
STEMO EST 94	UEAI CRETEIL	Adjointe administrative	RENAUDEAU	Nassera	Porteur	300	
STEMO EST 94	UEAI CRETEIL	Responsable d'unité éducative	TOUJERON	Martine	Porteur	300	
STEMO EST 94	UEMO NOGENT-SUR-MAINE	Adjointe administrative	CAFET	Christelle	Porteur	300	
STEMO EST 94	UEMO NOGENT-SUR-MAINE	Responsable d'unité éducative	AUBRY	NONNEMAGHER	Porteur	1300	
STEMO OUEST 94	STEMO OUEST 94	Directrice	NANERY	Anne-Laure	Porteur + valideur ROB	500	
STEMO OUEST 94	UEMO VITRY-SUR-SEINE	Adjointe administrative	LATTAU	Melinda	Porteur	300	
STEMO OUEST 94	UEMO VITRY-SUR-SEINE	Responsable d'unité éducative	FENT	Sonia	Porteur	300	
DTFJ 95	DTFJ 95	DTFJ 95	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MONTADAT	Elisabeth	Porteur + valideur ROB	750
	DTFJ 95	DTFJ 95	Adjointe technique	BORELVA	Jocelyn	Porteur	1000
	DTFJ 95	DTFJ 95	Directrice territoriale	FRAMENT	Myriam	Valideur ROB	NC
	DTFJ 95	DTFJ 95	Adjoint technique	ROSD	Aïna	Porteur	1500
	DTFJ 95	DTFJ 95	Directrice territoriale adjointe	BOUSSOU	Catherine	Porteur + valideur ROB	500
	EPE DE VILLIERS-LE-BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	XAVIER-GUILLET	Stéphane	Porteur	1000
	EPE DE VILLIERS-LE-BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	Adjointe administrative	BELERKA	Sandrine	Porteur	500
	EPE DE VILLIERS-LE-BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	Adjoint technique	BOUSSOUF	Joséphine	Porteur	300
	EPE DE VILLIERS-LE-BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	Adjointe technique	BENMERKOUZ	Rachida	Porteur	300
	EPE DE VILLIERS-LE-BEL	UEAI VILLIERS LE BEL	Educateur	GRECO	Oella	Porteur	300
	EPE DE VILLIERS-LE-BEL	UEAI VILLIERS LE BEL	Educateur	SANTOUSTET	Samiel	Porteur	300
	EPE DE VILLIERS-LE-BEL	UEHC VILLIERS-LE-BEL	Directrice	COLLIN	Sandrine	Porteur + valideur ROB	1000
	EPE DE PONTOISE	UEHC PONTOISE	Responsable d'unité éducative	VAZILLE	Angelina	Porteur + valideur ROB	1500
	EPE DE PONTOISE	UEAI COSSON-MANVILLE	Responsable d'unité éducative	GRUBER	Christine	Porteur + valideur ROB	1500
	EPE DE PONTOISE	EPE PONTOISE	Directeur	NAKIB	Omar	Porteur + valideur ROB	1800
	CFP SAINT-BRICE	CFP SAINT-BRICE	Adjointe technique	BENARD	Maria	Porteur	2000
	CFP SAINT-BRICE	CFP SAINT-BRICE	Adjoint technique	LENTANT	Martine	Porteur	700
	CFP SAINT-BRICE	CFP SAINT-BRICE	Educateur	ZEROUAU	Diama	Porteur	1500
	CFP SAINT-BRICE	CFP SAINT-BRICE	Directeur	MAKENDO	Hugues	Porteur + valideur ROB	1500
	STEMO EST	UEMO ANNOUILLE	Adjointe administrative	LENOLET	Isabelle	Porteur	500
STEMO EST	UEMO SANCHELLLES	Adjointe administrative	BOUARD	Bahia	Porteur	500	
STEMO EST	UEMO SANCHELLLES	Responsable d'unité éducative	COUSIN	Stéphane	Porteur + valideur ROB	500	
STEMO OUEST	STEMO OUEST	Directeur	BOUABDALLAH	Abdelmalik	Porteur + valideur ROB	500	
STEMO OUEST	UEMO COURMAYONGE	Responsable d'unité éducative	MARCOSSINE	Martine	Porteur	500	
STEMO OUEST	UEMO ARGENTUIL	Responsable d'unité éducative	ELIET	Charly	Valideur ROB	NC	
STEMO OUEST	UEAI PONTOISE	Responsable d'unité éducative	DURAND SOLANA	Cécile	Porteur + valideur ROB	1000	
STEMO OUEST	UEAI PONTOISE	Adjointe administrative	AJOUAD MALEK	Ismael	Porteur + valideur ROB	500	
STEMO OUEST	UEAI PONTOISE	Adjointe administrative	DURAND	Liliane	Porteur	500	
DIFJ	DIFJ	DIRECTION	Responsable maîtrise des risques	ANGELI	Jean-François	Porteur	2000
	DIFJ	DIRECTION	Chargé de communication	DERAIN	Adrien	Porteur	600
	DIFJ	DIRECTION	Agent d'exécution	BERNOL	Benoît	Porteur	800
	DIFJ	DIFJ	Conseiller technique	NGUYEN	Emmanuel	Porteur	800
	DIFJ	DEPAR	Délégué au territoire d'information	VAUTIER	Christophe	Porteur	1000
	DIFJ	DEPAR	Adjoint	GUILLOD	Nicola	Valideur de ROB	NC
	DIFJ	DEPAR	Responsable de programme carte d'achat	LURARD	Laurence	Responsable de programme	NC

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de  
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-04-24-041

2017 - 069 Subdélégation des pouvoirs PRIF à l'UD 77



LE PREFET DES HAUTS DE SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHARGÉ DE L'INTERIM DU PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi

**Arrêté n° 2017-069**  
portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI  
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code du commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU le code rural,
- VU le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA),
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les décrets n°92-738 et n°92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret 2013-571 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité,
- VU l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutements et de gestion d'agents relevant du ministère chargé du travail et de l'emploi,
- VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine,
- VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leur fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat,
- VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
- VU l'arrêté interministériel du 4 mai 2015 nommant, Monsieur Philippe COUPARD, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de Seine et Marne,

**Considérant** que Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet des Hauts-de-Seine, assure l'intérim du préfet de région d'Ile de France après que Monsieur Michel DELPUECH ait pris ses fonctions de Préfet de Police et jusqu'à la date de prise de fonction de son successeur,

- VU l'arrêté IDF-2017-04-21-002, du 21 avril 2017, de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, chargé de l'intérim du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative.

## A R R E T E :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la présente subdélégation de signature est donnée à effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

**ARTICLE 2** : Subdélégation de signature est donnée à M. Philippe COUPARD directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Seine et Marne.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe COUPARD, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Isabelle VIOT-BICHON, directrice du travail
- M. Bruno ESCALERE, directeur du travail
- M. Stéphane ROUXEL, directeur adjoint du travail
- M. Olivier GAUTUN, directeur adjoint du travail
- Mme Marie-Hélène SOTTO-LAMY, secrétaire générale

**ARTICLE 3** : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Ile-de-France.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de subdélégation de signature n°2017-030 du 1<sup>er</sup> mars 2017 est abrogé.

**ARTICLE 5** : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France, et la Préfecture de Seine et Marne.

Fait à Aubervilliers, le 24 avril 2017

Pour le préfet de région par intérim et par  
délégation,  
La directrice régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de  
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-04-24-042

2017 - 070 subdélégation des pouvoirs PRIF à l'UD 78



LE PREFET DES HAUTS DE SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHARGÉ DE L'INTERIM DU PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi

**Arrêté n° 2017-070**  
portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI  
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code du commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU le code rural,
- VU le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA),
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les décrets n°92-738 et n°92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,



- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret 2013-571 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité,
- VU l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutements et de gestion d'agents relevant du ministère chargé du travail et de l'emploi,
- VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine,
- VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leur fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat,
- VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
- VU l'arrêté interministériel du 23 janvier 2015 nommant Mme Isabelle LAFFONT-FAUST, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale des Yvelines,

**Considérant** que Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet des Hauts-de-Seine, assure l'intérim du préfet de région d'Ile de France après que Monsieur Michel DELPUECH ait pris ses fonctions de Préfet de Police et jusqu'à la date de prise de fonction de son successeur,

- VU l'arrêté IDF-2017-04-21-002, du 21 avril 2017, de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, chargé de l'intérim du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative.

## A R R E T E

**ARTICLE 1er** : la présente subdélégation de signature est donnée à effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

**ARTICLE 2** : Subdélégation de signature est donnée à Mme Isabelle LAFFONT-FAUST, responsable de l'unité départementale des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LAFFONT-FAUST, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Elisabeth JAULT, Secrétaire générale
- M. Pascal MARCOUX, Directeur du travail en charge du Pôle T
- M. Didier LACHAUD, Directeur du travail en charge du Pôle 2E
- Nadine DESPLEBIN, Responsable du service accompagnement des mutations économiques et sécurisation de l'emploi et des entreprises,
- Mme Clémence TALAYA-BIOTEAU, Responsable du service insertion des publics en difficulté.

**ARTICLE 3** : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de subdélégation de signature n°2017-031 du 1<sup>er</sup> mars 2017 est abrogé.

**ARTICLE 5** : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France et la Préfecture des Yvelines.

Fait à Aubervilliers, le 24 avril 2017

Pour le préfet de région par intérim et par délégation,  
La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de  
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-04-24-044

2017 - 072 subdélégation des pouvoirs du PRIF à l'UD 92



LE PREFET DES HAUTS DE SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHARGÉ DE L'INTERIM DU PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi

**Arrêté n° 2017-072**  
portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI  
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code du commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU le code rural,
- VU le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA),
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les décrets n°92-738 et n°92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

DIRECCTE IDF – 19 rue Madeleine Vionnet – 93 300 AUBERVILLIERS

1-3

- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret 2013-571 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité,
- VU l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutements et de gestion d'agents relevant du ministère chargé du travail et de l'emploi,
- VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine,
- VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leur fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat,
- VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
- VU l'arrêté interministériel du 14 décembre 2015, nommant Madame Patricia BOILAUD, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

**Considérant** que Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet des Hauts-de-Seine, assure l'intérim du préfet de région d'Ile de France après que Monsieur Michel DELPUECH ait pris ses fonctions de Préfet de Police et jusqu'à la date de prise de fonction de son successeur,

- VU l'arrêté IDF-2017-04-21-002, du 21 avril 2017, de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, chargé de l'intérim du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative.

## A R R E T E

**ARTICLE 1er** : la présente subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

**ARTICLE 2** : subdélégation de signature est donnée à Mme Patricia BOILLAUD, directrice régional adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia BOILLAUD, la subdélégation de signature sera exercée par :

- M. Henri MARIE, secrétaire général
- Mme Claudine SANFAUTE, responsable du pôle 3E
- M. Jérôme SAJOT, responsable du pôle travail

**ARTICLE 3** : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Île-de-France.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de subdélégation de signature n°2017-033 du 1<sup>er</sup> mars 2017 est abrogé.

**ARTICLE 5** : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France et de la Préfecture des Hauts-de- Seine.

Fait à Aubervilliers le, 24 avril 2017

Pour le préfet de région par intérim et par  
délégation,  
La directrice régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI





Direction régionale des entreprises de la concurrence et de  
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-04-24-045

2017 - 073 subdélégation des pouvoirs du PRIF à l'UD 93



LE PREFET DES HAUTS DE SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHARGÉ DE L'INTERIM DU PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi

**Arrêté n° 2017- 073**  
portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI  
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code du commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU le code rural,
- VU le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA),
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les décrets n°92-738 et n°92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

DIRECCTE Ile de France – 19/21 rue Madeleine Vionnet – 93 300 AUBERVILLIERS

- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret 2013-571 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité,
- VU l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutements et de gestion d'agents relevant du ministère chargé du travail et de l'emploi,
- VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine,
- VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leur fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat,
- VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
- VU l'arrêté interministériel en date du 12 décembre 2016 nommant Madame Anne SIPP, administratrice civile hors classe, en qualité de directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en charge de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Considérant** que Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet des Hauts-de-Seine, assure l'intérim du préfet de région d'Ile de France après que Monsieur Michel DELPUECH ait pris ses fonctions de Préfet de Police et jusqu'à la date de prise de fonction de son successeur,

- VU l'arrêté IDF-2017-04-21-002, du 21 avril 2017, de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, chargé de l'intérim du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative.

## A R R E T E

**ARTICLE 1er** : la présente subdélégation de signature est donnée Madame Anne SIPP à effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

**ARTICLE 2** : Subdélégation de signature est donnée à Mme Anne SIPP, administratrice civile hors classe, en charge de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne SIPP, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Martine ADMENT-CATINAUD, directrice du travail responsable du Pôle des Politiques de l'Emploi
- M. Eric BERTAZZON, directeur du travail responsable du Pôle Travail et Intervention en entreprises.

**ARTICLE 3** : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Île-de-France.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de subdélégation de signature n° 2017-034 du 1<sup>er</sup> mars 2017 est abrogé.

**ARTICLE 5** : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France et de la Préfecture de Seine-Seine-Denis.

Fait à Aubervilliers, le 24 avril 2017

Pour le préfet de région par intérim et par  
délégation,

La directrice régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et  
de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de  
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-04-24-040

2017- 068 subdélégation pouvoirs PRIF à l'UD 75



LE PREFET DES HAUTS DE SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHARGÉ DE L'INTÉRIM DU PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi

**Arrêté n° 2017-068**

portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI  
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code du commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU le code rural,
- VU le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA),
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les décrets n°92-738 et n°92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,

- VU** le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- VU** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU** le décret 2013-571 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité,
- VU** l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutements et de gestion d'agents relevant du ministère chargé du travail et de l'emploi,
- VU** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine,
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leur fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat,
- VU** l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
- VU** l'arrêté du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, en date du 12 septembre 2016, nommant Monsieur Dominique VANDROZ, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 ;

**Considérant** que Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet des Hauts-de-Seine, assure l'intérim du préfet de région d'Ile de France après que Monsieur Michel DELPUECH ait pris ses fonctions de Préfet de Police et jusqu'à la date de prise de fonction de son successeur,

- VU** l'arrêté IDF-2017-04-21-002, du 21 avril 2017, de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, chargé de l'intérim du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative.

## A R R E T E



**ARTICLE 1er** : la présente subdélégation de signature est donnée à effet de signer, à compter du 21 avril 2017, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

**ARTICLE 2** : Subdélégation de signature est donnée à M. Dominique VANDROZ, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Paris.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique VANDROZ, la subdélégation de signature est exercée par :

- M. Patrice PEYTAVIN
- M. Philippe BOURSIER
- Mme Isabelle CHABBERT à compter du 2 mai 2017
- Mme Corinne ROUXEL
- M. Sylvère DERNAULT
- Mme Anne-Catherine BISOT

En l'absence de M. BOURSIER, de Mme CHABBERT ou de Mme ROUXEL la subdélégation de signature est exercée par :

- Mme Djamila BEZZAOUYA
- M. Dominique DEMARCQ
- Mme Florence DEMONREDON

**ARTICLE 3** : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,

- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toute correspondance avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Île-de-France.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de subdélégation de signature n°2017-029 du 1<sup>er</sup> mars 2017 est abrogé.

**ARTICLE 5** : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France et de la Préfecture de de Paris

Fait à Aubervilliers, le 24 avril 2017

Pour le préfet de région par intérim et par  
délégation,  
La directrice régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de  
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-04-24-043

2017- 071 subdélégation pouvoirs PRIF à l' UD 91



LE PREFET DES HAUTS DE SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHARGÉ DE L'INTÉRIM DU PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi

**Arrêté n° 2017-071**  
portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI  
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code du commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU le code rural,
- VU le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA),
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les décrets n°92-738 et n°92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,

DIRECCTE Ile de France – 19/21 rue Madeleine Vionnet – 93 300 AUBERVILLIERS

1-4

- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
  - VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
  - VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
  - VU le décret 2013-571 du 1er juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité,
  - VU l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutements et de gestion d'agents relevant du ministère chargé du travail et de l'emploi,
  - VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
  - VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine,
  - VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leur fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat,
  - VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
  - VU l'arrêté interministériel du 29 juillet 2013 nommant, Monsieur Marc BENADON, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de l'Essonne,
- Considérant** que Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet des Hauts-de-Seine, assure l'intérim du préfet de région d'Ile de France après que Monsieur Michel DELPUECH ait pris ses fonctions de Préfet de Police et jusqu'à la date de prise de fonction de son successeur,
- VU l'arrêté IDF-2017-04-21-002, du 21 avril 2017, de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, chargé de l'intérim du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative.

## A R R E T E

**ARTICLE 1er** : la présente subdélégation de signature est donnée à effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

**ARTICLE 2** : Subdélégation de signature est donnée à M. Marc BENADON, responsable de l'unité départementale de l'Essonne.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BENADON, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Emilia DUARTE MARTINS, Secrétaire Générale
- Monsieur Christian BENAS, responsable du Pôle Entreprise, Economie Emploi (3E)
- Mme Véronique CARRE, adjointe au responsable du Pôle Entreprise, Economie, Emploi (3E)
- Monsieur Didier CAROFF, responsable du Pôle Travail
- Mme Brigitte MARCHIONI, adjointe au responsable du pôle Travail

**ARTICLE 3** : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le

cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Île-de-France.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de subdélégation de signature n° 2017-032 du 1<sup>er</sup> mars 2017 est abrogé.

**ARTICLE 5** : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France et la Préfecture de l'Essonne.

Fait à Aubervilliers, le 24 avril 2017

Pour le préfet de région par intérim et par  
délégation,  
La directrice régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et  
de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de  
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-04-24-046

2017- 074 subdélégation des pouvoirs du PRIF à l'UD 94





LE PREFET DES HAUTS DE SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHARGÉ DE L'INTERIM DU PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi

**Arrêté n° 2017- 074**  
portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI  
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code du commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU le code rural,
- VU le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA),
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les décrets n°92-738 et n°92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

DIRECCTE Ile de France – 19/21 rue Madeleine Vionnet – 93 300 AUBERVILLIERS

1 / 4

- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
  - VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
  - VU le décret 2013-571 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité,
  - VU l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutements et de gestion d'agents relevant du ministère chargé du travail et de l'emploi,
  - VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
  - VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine,
  - VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leur fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat,
  - VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
  - VU l'arrêté du 16 août 2016 portant nomination de Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale du Val de Marne, à compter du 20 septembre 2016,
- Considérant** que Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet des Hauts-de-Seine, assure l'intérim du préfet de région d'Ile de France après que Monsieur Michel DELPUECH ait pris ses fonctions de Préfet de Police et jusqu'à la date de prise de fonction de son successeur,
- VU l'arrêté IDF-2017-04-21-002, du 21 avril 2017, de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, chargé de l'intérim du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative.

## A R R E T E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la présente subdélégation de signature est donnée à effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

DIRECCTE Ile de France – 19/21 rue Madeleine Vionnet – 93 300 AUBERVILLIERS

2-4

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

**ARTICLE 2** : Subdélégation de signature est donnée à M. Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-de-Marne

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier TILLET, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Agnès DUMONS, secrétaire général
- M. Éric JANY, responsable du pôle travail
- M. Nicolas REMEUR, responsable du pôle 3E
- M. Ababacar NDIAYE, responsable adjoint du pôle 3E
- Mme Larissa DARRACQ, responsable adjointe du pôle travail

**ARTICLE 3** : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Île-de-France.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de subdélégation de signature n° 2017-035 du 1<sup>er</sup> mars 2017 est abrogé.

**ARTICLE 5** : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France et la Préfecture de Val-de-Marne.

Fait à Aubervilliers, le 24 avril 2017

Pour le préfet de région par intérim et par  
délégation,  
La directrice régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de  
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-04-24-047

2017- 075 subdélégation des pouvoirs du PRIF à l'UD 95



LE PREFET DES HAUTS DE SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHARGÉ DE L'INTERIM DU PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi

**Arrêté n° 2017- 075**  
portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI  
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code du commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU le code rural,
- VU le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA),
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les décrets n°92-738 et n°92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

DIRECCTE Ile de France – 19/21 rue Madeleine Vionnet – 93 300 AUBERVILLIERS

- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
  - VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
  - VU le décret 2013-571 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité,
  - VU l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutements et de gestion d'agents relevant du ministère chargé du travail et de l'emploi,
  - VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
  - VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine,
  - VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leur fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat,
  - VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
  - VU l'arrêté du 21 novembre 2016 nommant, Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France chargé des fonctions de responsable de l'Unité départementale du Val d'Oise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Considérant** que Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet des Hauts-de-Seine, assure l'intérim du préfet de région d'Ile de France après que Monsieur Michel DELPUECH ait pris ses fonctions de Préfet de Police et jusqu'à la date de prise de fonction de son successeur,
- VU l'arrêté IDF-2017-04-21-002, du 21 avril 2017, de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, chargé de l'intérim du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative.

## A R R E T E

**ARTICLE 1er** : la présente subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

**ARTICLE 2** : Subdélégation de signature est donnée à M. Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'Unité départementale du Val-d'Oise

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent RUPRICH-ROBERT sur l'Unité départementale du Val d'Oise, la subdélégation de signature sera exercée par :

- M. Alain BARROUL, Directeur adjoint du travail, Responsable d'Unité de contrôle
- Mme Pascale BOUËTTE, Directrice du travail, Responsable du Pôle de la politique du travail
- Mme Muriel CREVEL, Directrice du travail, Secrétaire générale
- Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN, Attachée d'administration de l'Etat hors classe, Responsable du Pôle 3E
- Mme Nadia EL QADI, Directrice adjointe du travail, Responsable du Service mutations de l'emploi et des compétences
- Mme Véronique GUILLON, Attachée d'administration de l'Etat hors classe, Responsable du service insertion des publics en difficultés
- Mme Elsa HOUPIN, Directrice adjointe du travail, Responsable d'Unité de contrôle
- M. Vincent LEFEBVRE, Directeur adjoint du travail, Pôle de la Politique du travail
- M. Xavier ROBERGE, Attaché principal d'administration de l'Etat, Adjoint à la Responsable du Pôle 3E

**ARTICLE 3** : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.



Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Île-de-France.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de subdélégation de signature n° 2017-036 du 1<sup>er</sup> mars 2017 est abrogé.

**ARTICLE 5** : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France et la Préfecture de Val-d'Oise.

Fait à Aubervilliers, le 24 avril 2017

Pour le préfet de région par intérim et par  
délégation,  
La directrice régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi d'Île-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de  
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-04-24-039

2017-067 subdélégation des pouvoirs du PRIF à l'UR



LE PREFET DES HAUTS DE SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHARGÉ DE L'INTÉRIM DU PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi

**Arrêté n° 2017 – 0067**  
portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI  
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU le code rural,
- VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA),
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les décrets n°92-738 et n°92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret 2013-571 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité,
- VU l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutements et de gestion d'agents relevant du ministère chargé du travail et de l'emploi,
- VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine,
- VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leur fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
- VU l'arrêté du 5 janvier 2017 nommant Monsieur Jérôme BONHERBE, administrateur civil hors classe, dans l'emploi de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargé des fonctions de secrétaire général, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,
- VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 2012 du Ministre de l'économie et des finances, de la Ministre du commerce extérieur, du Ministre du redressement productif, du Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et de la Ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme portant nomination au poste de directeur régional adjoint de Monsieur Franck TARRIER,
- VU l'arrêté interministériel du 11 février 2015 du Ministre des finances et des comptes publics, du Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et du Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique portant nomination au poste de directeur régional adjoint de Monsieur Dominique BONNAFOUS,

**VU** l'arrêté ministériel du 16 novembre 2015 nommant Madame Yasmina TAIEB responsable du Pôle « politique du travail » de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**Considérant** que Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet des Hauts-de-Seine, assure l'intérim du préfet de région d'Ile de France après que Monsieur Michel DELPUECH ait pris ses fonctions de Préfet de Police et jusqu'à la date de prise de fonction de son successeur,

**VU** l'arrêté IDF-2017-04-21-002, du 21 avril 2017, de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, chargé de l'intérim du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la présente subdélégation de signature est donnée à effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée à la préfecture de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

**ARTICLE 2** : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Jérôme BONHERBE, administrateur civil hors classe, directeur régional adjoint, chargé des fonctions de secrétaire général,
- M. Franck TARRIER, directeur régional adjoint, responsable du pôle « entreprises, emploi et économie » (Pôle 3 E),
- M. Dominique BONNAFOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » (Pôle C),
- Mme Yasmina TAIEB, directrice régionale adjointe responsable du Pôle politique du travail (Pôle T),

1/ En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck TARRIER, responsable du Pôle 3 E, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants :

- Mme Elise TEXIER
- M. Thomas GOUZENES
- M. Patrick GUYOT
- M. Michel MENU
- M. Mladen DUSPARA

pour les actes relevant de leurs domaines de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elise TEXIER, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants :

- Mme Véronique DELARUE
- Mme Magali BOUNAIX
- Mme Elisa BAILLON

pour les actes relevant de leurs domaines de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas GOUZENES, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants :

- M. Vincent FERT
- Mme Nathalie CAUVIN
- M. Mathieu HARDELIN
- M. Clément MAYOT

pour les actes relevant de leurs domaines de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel MENU, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants :

- Mme. Marie-Violaine COLAS
- Mme Annick BRENNER
- M. Stéphane FEIGNON

pour les actes relevant de leurs domaines de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick GUYOT, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants :

- Mme. Alexandra CHOL
- M. Cédric GUILLON-LAVOCAT
- Mme Fabienne VAUGUET

pour les actes relevant de leurs domaines de compétence

2/ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yasmina TAIEB, responsable du Pôle politique du travail (Pôle T), la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de service suivants :

- M. Nicolas BESSOT
- Mme Catherine LAPEYRE

pour les actes relevant de leur domaine de compétence.

3/ En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BONNAFOUS, responsable du Pôle C, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants :

- M. Lionel SILVERT
- M. Jean-Paul WUCHER
- Mme Christine MILLER
- M. Ronan PERROTTE
- M. Eric LE CAM

pour les actes relevant de leurs domaines de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel SILVERT, la subdélégation de signature sera exercée par :

- M. Christian BELNY

pour les actes relevant de son domaine de compétence.

4/ En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme BONHERBE, la subdélégation de signature sera exercée par la Secrétaire générale adjointe :

- Mme Sophie de CASTELNAU
- pour les actes relevant de son domaine de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie de CASTELNAU, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants:

- Mme Peggy LEGRAND
- M. Yanick DURANT
- M. Jean-Paul MARANGI
- M. Philippe RICHARD
- Mme Nicole CARRARA

pour les actes relevant de leurs domaines de compétence.

**ARTICLE 3** : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.
- Les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Ile-de-France.


**ARTICLE 4** : L'arrêté de subdélégation de signature n°2017-0037 du 1<sup>er</sup> mars 2017 est abrogé.

**ARTICLE 5** : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 24 avril 2017

Pour le préfet de région par intérim et par délégalion,

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI



Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2017-04-26-001

décision n° 2017-288 du 26 avril 2017 portant  
subdélégation de signature de la responsable du pôle  
Travail de la DIRECCTE d'Ile de France

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL  
DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI D'ILE DE FRANCE

**Décision n° 2017-288 du 26 avril 2017 portant subdélégation de signature de la responsable du pôle Politique du travail de la DIRECCTE d'Ile de France**

**La responsable du pôle Politique du travail de la DIRECCTE d'Ile de France,**

**Vu** le code du travail et le code rural,

**Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

**Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,

**Vu** l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,

**Vu** l'arrêté ministériel du 16 novembre 2015 nommant Madame Yasmina TAIEB responsable du pôle Politique du travail de la DIRECCTE d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**Vu** la décision n° 2017-054 du 24 mars 2017 de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France déléguant sa signature à madame Yasmina TAIEB, responsable du pôle Politique du travail de la DIRECCTE d'Ile-de-France, et donnant son accord sur le principe et les modalités de cette subdélégation.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas BESSOT, adjoint de la responsable du pôle Politique du travail de la DIRECCTE d'Ile de France, à effet de signer, au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, les décisions ci-dessous mentionnées pour lesquelles la responsable du pôle Politique du travail a reçu délégation de la directrice régionale.

**Article 2**

Dispositions légales	Décisions
Articles L 1322-3 et R 1322-1 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail relative au règlement intérieur

Dispositions légales	Décisions
<b>Durée du travail</b>	
Article R 713-25 du code rural	Décision accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne de travail pour un type d'activités sur le plan interdépartemental
Articles L 3121-25 et R 3121-26 du code du travail	Décision accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne de travail pour un secteur d'activités sur le plan local, départemental ou interdépartemental
Article R 3122-7 du code du travail	Décision de suspension de la faculté de récupération des heures perdues en cas de chômage extraordinaire et prolongé dans une profession
Articles L 3132-18 et R 3132-14 du code du travail, R 714-11 et -13 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant la mise en place d'une équipe de suppléance
Articles L 3132-14 et R 3132-14 du code du travail, R 714-11 et -13 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant le travail en continu
Articles L 3122-21 et R 3122-17 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant l'affectation de salariés à des postes de nuit
Articles L 3122-6 et R 3122-13 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation à la durée maximale de travail de nuit
Articles L 3121-18 et D 3121-18 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation à la durée maximale quotidienne de travail
Article R 714-7 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation au repos hebdomadaire
Article D 714-19 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation au repos quotidien
Art 5 du décret 2000-118 du 14 février 2000 sur la durée du travail dans les transports urbains	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire de travail
Article R 713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail

<b>Dispositions légales</b>	<b>Décisions</b>
<b>Représentation du personnel</b>	
Article 27 du décret 2003-849 du 4 septembre 2003	Décision en cas de désaccord lors d'une réunion de comité de travail (places couchées & restauration ferroviaires)
Article 5 de l'arrêté du 27 juillet 2001 sur les comités du travail SNCF	Décision relative à l'application de la réglementation en cas de désaccord lors d'un comité de travail de la SNCF
Articles L 4611-4, R 742-8-11 (maintenu pour armement maritime), R 4613-9 et 4723-1 et suivants du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant la création de CHSCT dans une entreprise de moins de 50 salariés
Article L 4611-5 du code du travail	Décisions imposant la création de CHS-CT dans les entreprises de BTP de plus de 50 salariés
Articles L 4613-4 et R 4613-9 et -10 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail fixant le nombre de CHSCT dans les entreprises de plus de 500 salariés
<b>Santé et sécurité au travail</b>	
Articles D 4622-3, R 4622-4, D 4622-16, D 4622-21, D 4622-23, D 4622-24, R 4623-9, D 4625-7 du code du travail	Décisions relatives aux services de santé au travail autonomes ou interentreprises
Articles D 4622-48 à -52, R 7214-1 et 4 du code du travail	Agréments des services de santé au travail autonomes ou interentreprises
Article D 4622-37 du code du travail	Décisions relatives aux commissions de contrôle des services de santé au travail interentreprises
Article D 717-44 du code rural	Décisions autorisant ou refusant la création d'un service de santé autonome dans une entreprise de plus de 400 salariés
Article D 717-47 du code rural	Décisions autorisant ou refusant un service de santé d'entreprise non agricole à suivre les salariés agricoles de celle – ci
Article D 717-26-9 du code rural	Décisions autorisant ou refusant la surveillance médicale des intérimaires par les services de santé de la MSA
Article R 7214-4 du code du travail	Décisions approuvant ou refusant d'approuver le tarif des cotisations des employeurs établi par un service de santé interentreprises (concierges et employés d'immeubles d'habitation)
Article R 4152-17 du code du travail	Décision autorisant ou refusant de dépasser le nombre maximum de berceaux contenus dans un local d'allaitement
Article R 4227-55 du code du travail	Décision accordant ou refusant une dispense temporaire ou permanente en matière de risques incendie, explosions et évacuation
Article R 4216-32 du code du travail	Décision accordant ou refusant une dispense en matière de risques incendie, explosions et évacuation

Dispositions légales	Décisions
<b>Santé et sécurité au travail</b>	
Articles 2 II et 10 de l'arrêté du 28 janvier 1991	Décision refusant ou autorisant un employeur à assurer une formation au bénéfice des personnels intervenant dans des opérations hyperbares
Article 2 III de l'arrêté du 28 janvier 1991	Décision refusant ou autorisant à dispenser de formation des personnels intervenant dans des opérations hyperbares
Article R 4462-36 du code du travail	Décision accordant ou refusant une dérogation en matière de risque pyrotechnique
Articles L 4723-1 et R 4723-1 et suivants du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une mise en demeure de l'inspecteur ou du contrôleur du travail
Articles L 4723-1 et R 4723-1 et suivants du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande de vérification, de mesure ou d'analyse prise en vertu de l'article L 4722-1 du code du travail
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-9
Articles L 422-4 et R 422-5 du code de la sécurité sociale	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une injonction de la CRAM
Articles R 716-16 et R 716-25 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation relative à l'hébergement des travailleurs saisonniers
Article R 717-9 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail saisi d'un désaccord entre l'employeur et le médecin du travail sur des prélèvements ou des analyses
Article R 717-21 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail saisi d'un désaccord entre l'employeur et le service de santé autonome sur la fréquence des examens médicaux complémentaires
Articles R 717-53 et - 54 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation à l'effectif réglementaire de personnel infirmier
Article R 751-158 du code rural, articles L 442-4 et R 422-5 du code de la sécurité sociale	Homologation de dispositions générales de prévention
Articles L 4644-1 et D 4644-6 et suivants du code du travail	Enregistrement des intervenants en prévention des risques professionnels
Articles L 4451-2 et R 4453-31 du code du travail	Décision autorisant ou refusant l'autorisation de dépasser les valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Nicolas BESSOT, délégation est donnée à madame Catherine LAPEYRE afin de signer les décisions ci-dessus mentionnées.

### **Article 4**

La décision 2016-586 du 26 septembre 2016 portant subdélégation de signature de la responsable du pôle Politique du travail de la DIRECCTE d'Ile de France est abrogée.

### **Article 5**

La présente décision prend effet à la date de sa publication.

### **Article 6**

La responsable du pôle Politique du travail de la DIRECCTE d'Ile-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le 26 avril 2017

La responsable du pôle Politique du travail,



**Yasmina TAIEB**

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement  
et de l'aménagement

IDF-2017-04-27-003

Décision DRIEA IF 2017-587 portant subdélégation en  
matière administrative



**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE  
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE-DE-FRANCE**

**Décision DRIEA IF n° 2017-587  
portant subdélégation de signature en matière administrative**

**Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement  
et de l'aménagement d'Île-de-France**

- VU** le code de justice administrative
- VU** le code de l'urbanisme,
- VU** le code de la santé publique,
- VU** le code de la construction et de l'habitation,
- VU** le code de l'environnement,
- VU** le code la route,
- VU** le code de voirie routière,
- VU** le code de la sécurité intérieure,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code de l'expropriation,
- VU** le code rural et de la pêche maritime,
- VU** le code du domaine de l'État,
- VU** le code général de la propriété des personnes publiques,
- VU** le code du patrimoine,
- VU** le code des transports,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,



- VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,
- VU le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine,
- VU l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,
- VU l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de Monsieur Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n° 14/PCAD/116 du 1<sup>er</sup> septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2015237-0015 du 25 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de l'Oise du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de

l'aménagement d'Île-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant,

- VU l'arrêté du préfet du Val-d'Oise n° 16-061 du 2 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine arrêté MCI n° 2016-58 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n° 16-3183 du 7 octobre 2016 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n° 2017/818 et l'arrêté n° 2017-819 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-12-15-021 du 15 décembre 2016 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
- VU la décision DRIEA IF n° 2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté n° IDF-2017-04-21-020 du 21 avril 2017 de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, agissant par intérim du préfet de la région Île-de-France, portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,
- VU l'arrêté n° IDF-2017-04-21-021 du 21 avril 2017 de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, agissant par intérim du préfet de la région Île-de-France, donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 6,
- VU l'arrêté n° 75-2017-04-21-005 du 21 avril 2017 de Monsieur le Préfet, secrétaire général de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris, agissant par intérim du préfet du département de Paris, donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France,
- VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié
- VU l'arrêté du 29 décembre 2016 fixant la liste des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État pour lesquels l'avis du chef de service déconcentré sous l'autorité duquel sont placés ces personnels est requis préalablement à leur édicton.

## **DECIDE :**

### **ARTICLE 1er : Suppléance**

Délégation est accordée à Monsieur Igor KISSELEFF, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé du pilotage des services, pour signer, en cas d'absence prolongée de Monsieur Gilles LEBLANC, les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la direction.

### **ARTICLE 2 : Cabinet de la direction**

Subdélégation de signature est accordée à Nadia BELLIL, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, directrice de cabinet de la direction, pour le fonctionnement du cabinet, et, dans la limite de leurs attributions respectives, à Stéphanie CARVALHEIRO, personnel non titulaire de catégorie A, directrice du service communication, ainsi qu'à Robin LEROY, attaché principal d'administration de l'État, chargé de la mission communication placé auprès de la direction des routes d'Île-de-France.

Subdélégation de signature est accordée à Didier BELLIER-GANIERE, administrateur civil hors classe, directeur de projets, pour les affaires relatives à la candidature de Paris aux jeux olympiques et paralympiques de 2024, ainsi qu'à Jan NIEBUDEK, architecte-urbaniste de l'État en chef, directeur de projet « exposition universelle 2025 ».

Subdélégation de signature est également accordée à Sylvain XIE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de la mission sécurité défense.

### **ARTICLE 3 : Direction des routes d'Île-de-France (DIRIF)**

Subdélégation de signature est accordée à Monsieur Éric TANAYS, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France, et, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Sophie MANGIANTE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, directrice-adjointe des routes Ile-de-France,
- M. Christophe GAMET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France ;
- M. Jérôme WEYD, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service d'exploitation et d'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France ;
- Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du service d'exploitation et d'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France, et responsable par intérim du service de modernisation du réseau ;
- M. Jean-Luc MICONI, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable de la mission qualité de la direction des routes Île-de-France ;
- M. Philippe POIRIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de la mission d'animation des politiques d'aménagement du réseau routier national.

Subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

**Service de la modernisation du réseau**

- M. Laurent ROBERT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Sud-ouest, et son adjoint, M. Sylvain GERARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Dominique BERTHON, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation du réseau Est, et son adjoint, Daniel de MATTEIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État ;
- Mme Sylvie BLANC, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Nord-ouest, et son adjoint, Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Arnaud GUILLÉ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation des équipements et des tunnels ;
- Mme Patricia RADJOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau des affaires foncières, et son adjointe, Mme Lila DIOUF, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- Mme Frédérique PONS, attachée d'administration, responsable du bureau programmation, gestion et ordonnancement.

**Service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau**

- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur divisionnaire des travaux public de l'État, responsable du département d'ingénierie équipements et tunnels ;
- M. Pierre PEYRAC, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département d'ingénierie ouvrages d'art, et son adjoint, Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts des eaux et des forêts ;
- Mme Pauline CHONÉ, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Est et son adjoint, Jean-François TARISTAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Ouest et son adjointe, Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Sud-Est par intérim, et son adjoint, M. Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

**Service de l'exploitation et de l'entretien du réseau**

- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des politiques routières ;
- Mme Pauline METIVIER, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département exploitation et technologies et ses adjoints, M. Pierre-Baptiste DELPUECH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts et M. Stéphane RIGOBERT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Julien THOMAS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest et son adjoint, M. Vivien ISOARD, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Romary BOUTOT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de

l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est et son adjoint, M. Frédéric CAUVIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;

- Mme Estelle DESARNAUD, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud et son adjointe, Mme Sandrine CRISCIONE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Thibaud DELVINCOURT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord et son adjoint, M. Étienne HUBERT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

#### **Arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest**

- M. Olivier SIGAULT, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du BGAR ;
- M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au chef du BGAR ;
- M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Boulogne, et son adjointe, Mme Marine BIRAS, technicienne supérieur principal du développement durable ;
- Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Nanterre, et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local.

#### **Arrondissement de gestion et d'exploitation Est**

- M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnel Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route, et son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ;
- M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Champigny-sur-Marne, et son adjointe, Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert.

#### **Arrondissement de gestion et d'exploitation Sud**

- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion administrative et de la route ;
- M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnel Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI et M. Julien PROUST, ouvriers des parcs et ateliers ;

- M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue ;
- M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;
- M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité de gestion de la flotte de l'AGER Sud.

#### **Arrondissement de gestion et d'exploitation Nord**

- M. Marc-Antoine VILATTE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route, et son adjointe, Mme Marie-George CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- Mme Jocelyne SANDJAKIAN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du pôle gestion du domaine public et contentieux ;
- M. HASSAN BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnel Nord, et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, et M. Michaël LEGAIT, ouvriers des parcs et ateliers ;
- M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis, et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny, et Mme Lada BUTKOVIC, technicienne supérieure du développement durable.

#### **Département de l'exploitation et des technologies**

- M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et son adjoint, M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers.

#### **ARTICLE 4 : Défense et sécurité des transports**

Subdélégation de signature est accordée à M. Jacques LEGAIGNOUX, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de sécurité défense et responsable du service sécurité des transports.

Subdélégation de signature est également accordée à M. Jean-Philippe LANET, ingénieur en chef

des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service sécurité des transports, ainsi que, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Julien PONTON, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, responsable du département de la sécurité des transports collectifs, et son adjointe, Mme Élisabeth POUGET, ingénieure des travaux publics de l'État ;
- M. Didier BEAURAIN, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département régulation des transports routiers ;
- M. Moussa BELOUASSAA, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi de la gestion ;
- M. David RECOQUILLON, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi du contrôle ;
- M. Arnaud DEMAY, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département de la sécurité des transports fluviaux, et son adjoint, M. Guillaume GORGES, ingénieur d'agriculture et de l'environnement ;
- Mme Renée CARRIO, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routières et son adjoint, M. Jean-Pierre OLIVE, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du bureau de gestion régionale et interdépartementale de l'éducation routière ;
- M. Cédric LOESCHER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière ;
- Mme Sadia KHELIFI, ingénieure d'études et de fabrication, responsable du bureau gestion et contrôle n° 1,
- Mme Élodie LE RHUN, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n°2.
- M. Jacques LAURENT, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n°3.

#### **ARTICLE 5 : Aménagement et développement durables**

Subdélégation de signature est accordée à Madame Isabelle DERVILLE, directrice régionale et interdépartementale adjointe en charge du développement et de l'aménagement durables et, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Daniel MORLON, directeur adjoint, chargé d'organiser les interfaces avec la métropole du Grand Paris ;

#### **Service de la planification, de l'aménagement et du foncier**

M. Pierre-Yves APPERT, ingénieur en chef des ponts des eaux et forêts, responsable du service, M. Florent HEBERT, architecte urbaniste de l'État, adjoint au responsable du service, et, pour ce qui concerne les dispenses d'agrément des locaux d'activités, à M. Guillaume CRIEF, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, responsable du bureau de l'immobilier d'entreprise ;

### **Service politique des transports**

M. Arnaud CROLAIS, ingénieur des ponts, eaux et forêts, responsable du service, M. Christophe MASCITTI, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des transports urbains, M. Florent FACQ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département des transports interrégionaux et du fret et M. Julien GIVORD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de projet ;

### **Service des politiques immobilières et du bâtiment**

M. Jean-François LATGER, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service, M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'État, adjoint au responsable du service, Mme Dominique RITZENTHALER, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département réglementation et contrôle de la construction, et Mme Frédérique REMMY, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département d'appui à la gestion du parc immobilier de l'Etat.

### **Service connaissance, études et prospective**

M. Nicolas OSOUF, ingénieur en chef des ponts des eaux et forêts, responsable du service connaissance, études et prospective, et son adjoint, M. Mamdouh ABBARA, ingénieur des mines, adjoint au responsable de service.

### **ARTICLE 6 : Pilotage et fonctionnement des services**

Subdélégation de signature est accordée à M. Igor KISSELEFF, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint en charge du pilotage des services, et, dans la limite de leurs attributions respectives à :

#### **Secrétariat général**

- Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, secrétaire générale, M. Patrick FLY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général adjoint, et M. Gaspard LELEU, attaché principal d'administration de l'État, secrétaire général délégué auprès de la DiRIF ;
- Mme Martine DORILLEAU, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF ;
- Mme Frédérique TOUSSAINT, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des effectifs et des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du bureau des effectifs et des ressources humaines du secrétariat général ;
- Mme Catherine STOVEN, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux au secrétariat général, pour signer tout acte, pièce ou mémoire nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires ;



- Mme Catherine STOVEN, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux au secrétariat général, Mme Sylvie GAYRARD, personnel non titulaire de catégorie A, responsable du bureau des affaires juridiques au secrétariat général délégué auprès de la DiRIF, et Mme Catherine PERNOIS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable du Bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF, pour présenter des observations orales devant les juridictions.

### **Centre support régional**

- Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe à la responsable du centre support régional,
- Mme Fanny DELEMOTTE, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département ressources humaines, Mme Sandrine GRANDIN, assistante ingénieure de l'enseignement supérieur, responsable du pôle procédures, Mme Florence TORRES, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable du pôle procédures et M. Stéphane MEINIER, inspecteur administratif, responsable du pôle de gestion ;
- Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du centre de prestations comptables mutualisé (CPCM)
- Mme Nathalie JOURDAN, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du département informatique.

### **Direction de la stratégie, du pilotage et de l'animation**

- Mme Bénédicte BRINI, attachée principale d'administration de l'État, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation.

### **ARTICLE 7 : Paris**

Subdélégation de signature est accordée à M. Raphaël HACQUIN, administrateur civil, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris, et, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Olivier MOURAREAU, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires ;
- Mme Laurence CACHEUX, attachée d'administration hors classe de l'État, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols ;
- Mme Nathalie CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux
- Mme Nathalie SIMON, attachée d'administration de l'État, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

### **ARTICLE 8 : Hauts-de-Seine :**

Subdélégation de signature est accordée à M. François DUBOIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, pour les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 20 novembre 2013 et du 29 décembre 2016 susvisés, ainsi qu'à :

- Mme Amélie COANTIC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au directeur ;
- M. Thomas WELSCH, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, responsable du service urbanisme et bâtiments durables, et son adjoint, M. Michaël PREVOST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Xavier FOUQUART, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service planification et aménagement durables et son adjointe, Mme Véronique MONSENEGO, architecte urbaniste de l'État ;
- M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la mission d'appui au pilotage local ;
- M. Anthony JEANNE, attaché principal d'administration, responsable du service sécurité, éducation routière ;

### **ARTICLE 9 : Seine-Saint-Denis :**

Subdélégation de signature est accordée à M. Fabrice LEVASSORT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, pour les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 20 novembre 2013 et du 29 décembre 2016 susvisés, ainsi qu'à :

- Monsieur André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au directeur ;
- M. Christian SONJON, conseiller d'administration du développement et de l'aménagement durables, responsable du service circulation, éducation et sécurité routières, et son adjointe, Mme Isabelle MERCIER, attachée d'administration de l'État, adjointe au responsable du service circulation, éducation et sécurité routières ;
- Mme Florence MONFORT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service écologie et urbanisme réglementaire, et M. Pierre BAYLE, attaché principal d'administration de l'État, son adjoint ;
- M. Fabien DOISNE, architecte urbaniste de l'État, responsable du service de l'aménagement durable des territoires ;
- Mme Magali PROT, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources et de la logistique.

## **ARTICLE 10 : Val-de-Marne :**

Subdélégation de signature est accordée à M. Pierre-Julien EYMARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne, pour les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 20 novembre 2013 et du 29 décembre 2016 susvisés, ainsi qu'à :

- M. Patrice MORICEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint ;
- M. Sébastien GORLIN, administrateur civil, responsable du service de l'urbanisme et du bâtiment durables et son adjointe Mme Cécile CARDOT, attachée principale d'administration de l'État ;
- M. Noël JOUTEUR, attaché principal de l'administration de l'Etat, responsable du service de la planification et de l'aménagement durable, et son adjointe Mme Pia LE WELLER, architecte urbaniste de l'État ;
- M. Alain MAHUTEAU, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du service éducation et sécurité routière ;
- Mme Catherine LINCA, personnel non titulaire sous règlement intérieur national hors catégorie, responsable du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

## **ARTICLE 11 :**

Sont exclus des subdélégations visées dans les articles 2 à 10 :

- les conventions financières et les conventions d'études passées avec des collectivités locales, les établissements publics, les opérateurs publics et les agences d'urbanisme ;
- les correspondances ou avis formulés à l'attention des directeurs d'administration centrale ;
- les mesures de suspension des fonctions et les décisions d'engagement de la procédure disciplinaire à l'égard des agents ;
- les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- l'instruction et les actes relevant de la sanction disciplinaire, ainsi que de l'abandon de poste.

Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 2 à 10, sauf pour les directeurs-adjoints y compris les directeurs des unités départementales :

- les correspondances avec les maires et les présidents d'établissements publics territoriaux (EPT), de communauté d'agglomération ou de communauté de communes ;
- les conventions relatives aux prestations mutualisées, assurées par une entité de la DRIEA pour le compte d'autres directions de l'État en Île-de-France, y compris en matière immobilière.

## **ARTICLE 12 :**

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-04-21-20 sus-visé, la délégation de signature accordée au directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement par le préfet de Région-préfet de Paris, et, par voie de conséquence, la présente subdélégation de signature ne portent pas sur :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense, à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives, nés de l'activité de la DRIEA ou de la gestion de certains personnels du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, sauf les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative,
- les avis sur la portée des dispositions générales du schéma directeur de la région d'Île-de-France,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations de maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation d'éventuels avenants au contrat de plan État-Région 2015-2020.

**ARTICLE 13 :** Les subdélégations accordées au titre de la présente décision sont valables en cas d'intérim exercé par un subdélégué désigné formellement par le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France.

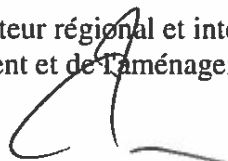
**Article 14 :** La directrice du cabinet et chacun des directeurs adjoints cités aux articles 3 à 10 établiront, au moins une fois par an, un compte-rendu de l'exercice des subdélégations de signature exercées.

**ARTICLE 15 :** La décision DRIEA IF n° 2017-436 du 24 mars 2017 portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

**ARTICLE 16 :** Le directeur adjoint en charge du pilotage des services et la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le **27 AVR. 2017**

Le directeur régional et interdépartemental de  
l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France



Gilles LEBLANC



Direction régionale et interdépartementale de l'équipement  
et de l'aménagement

IDF-2017-04-27-004

Décisions DRIEA IF 2017-588 OS portant subdélégation  
de signature en matière d'ordonnancement secondaire et  
commande publique



## **DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE**

**Décision DRIEA Île-de-France n° 2017-588  
portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence  
d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique**

**Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement  
et de l'aménagement Île-de-France**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,

**Vu** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

**Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

**Vu** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

**Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué,

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

**Vu** l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n°14/PCAD/116 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

**Vu** l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2015237-0015 du 25 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

**Vu** l'arrêté du préfet de l'Oise du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant,

**Vu** l'arrêté du préfet du Val d'Oise n°16-061 du 2 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

**Vu** l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine MCI n° 2016-58 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

**Vu** l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n°16-3183 du 7 octobre 2016 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

**Vu** les arrêtés du préfet du Val-de-Marne n° 2017/818 et n° 2017/819 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

**Vu** l'arrêté du préfet de région n° IDF-2016-12-15-021 du 15 décembre 2016 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

**Vu** la décision DRIEA IF n° 2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-04-21-020 du 21 avril 2017 de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, agissant par intérim du préfet de la région Île-de-France, portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° IDF-2017- 04-21-021 du 21 avril 2017 de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, agissant par intérim du préfet de la région Île-de-France, donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 6,



Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-04-21-005 du 21 avril 2017 de Monsieur le Préfet, secrétaire général de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris, agissant par intérim du préfet de Paris, donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France,

Sur proposition de la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France :

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1 – SUPPLEANCE**

Une suppléance est accordée à M. Igor KISSELEFF, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts, qui signera, en cas d'absence prolongée de M. Gilles LEBLANC, tous les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, notamment dans les domaines et programmes énoncés à l'article 2 de la présente décision.

### **ARTICLE 2 – DIRECTION**

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Igor KISSELEFF, à M. Eric TANAYS, à M. Jacques LEGAIGNOUX, à M. Daniel MORLON et à Mme Isabelle DERVILLE, directeurs adjoints, ainsi que dans la limite de ses attributions et compétences à Mme Bénédicte BRINI, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation, pour :

a - Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113 – 0113 IFEA),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » ( n°135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n°217).

b - Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c - Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, directeurs adjoints, à M. Jacques LEGAIGNOUX, directeur adjoint, chef du service sécurité des transports, à M. Daniel MORLON, directeur adjoint chargé d'organiser les interfaces avec la métropole du Grand-Paris et à Mme Isabelle DERVILLE, directrice adjointe en charge du développement et de l'aménagement durables :

• à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour les programmes sus-visés du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et pour les programmes suivants :

- « Fonction publique » (n° 148),
- « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » (n° 190),
- « Sports » (n° 219),
- « Radars » (n° 751),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333), « fonctionnement courant des directions départementales interministérielles » (action 1),
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n° 724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333) « loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées » (action 2).

Pour les programmes n° 723 et 724 et l'action 2 du n° 333, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-04-21-021 du 21 avril 2017,

3. Subdélégation de signature est également donnée à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, à M. Daniel MORLON, à Mme Isabelle DERVILLE, directeurs adjoints, et à M. Jacques LEGAIGNOUX, directeur adjoint et chef du service sécurité des transports, pour signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres, en matière de travaux, fournitures, études et services.

### **ARTICLE 3 – CABINET**

1. Pour les programmes :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) (crédits communication),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333), « fonctionnement courant des directions départementales interministérielles » (action 1),

Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à :

- Mme Nadia BELLIL, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, directrice de Cabinet,
- Mme Stéphanie CARVALHEIRO, personnel non titulaire de catégorie A, directrice du service communication,
- M. Robin LEROY, attaché principal d'administration de l'État, responsable de la mission communication de la DiRIF (antenne DiRIF),

pour signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses ;

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées dans le présent article, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

## **ARTICLE 4 – DIRECTION DES ROUTES ILE-DE-FRANCE**

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n°217),

Subdélégation de signature est donnée à Mme Sophie MANGIANTE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, directrice-adjointe des routes Île-de-France, pour signer :

- dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences ;
- toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres.

## **SOUS-ARTICLE 1 – LE SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU RESEAU**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207).

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme WEYD, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau de la direction des routes d'Île-de-France, et à Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable adjointe du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de leurs attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des politiques routières (DPR),
- Mme Pauline METIVIER, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département exploitation et technologies (DET), et ses adjoints, M. Pierre-Baptiste DELPUECH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts et M. Stéphane RIGOBERT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Romary BOUTOT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est, et son adjoint, M. Frédéric CAUVIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts,
- Mme Estelle DESARNAUD, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud, et son adjointe, Mme Sandrine CRISCIONE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Julien THOMAS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest, et son adjoint, M. Vivien ISOARD,

- M. Thibaud DELVINCOURT, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord, et son adjoint, M. Étienne HUBERT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.
3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :
- **pour le département des politiques routières (DPR) :**
    - M. Franck PINCON, technicien supérieur du développement durable, chargé des achats régionaux ;
  - **pour le département exploitation et technologies (DET) :**
    - M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers
    - M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable,
    - M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers,
    - M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et son adjoint, M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable,
  - **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**
    - M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle,
    - M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne et son adjointe, Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure en chef du développement durable,
    - M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Brie-Comte-Robert,
    - M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;
  - **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**
    - M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR,
    - M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé, et ses adjoints, M. Michel THIAUDIERE, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Michel GILLET, technicien supérieur en chef du développement durable,
    - M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue, et son adjoint, M. Fernando CASTRO, technicien supérieur du développement durable,

- M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
  - M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la flotte Sud ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**
    - M. Olivier SIGAULT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du BGAR, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au responsable du BGAR, et Mme Naima DAHMANI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la cellule gestion-marchés ;
    - M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Boulogne-Billancourt, et son adjointe, Mme Marine BIRAS, technicienne supérieure principale du développement durable ;
    - M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'UER de Nanterre, et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local ;
    - Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable ;
    - M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
    - M. Patrick DEBAILLEUX, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**
    - M. Marc-Antoine VILATTE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, Mme Marie-George CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe, et M. Amine ROBAI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable de la programmation budgétaire,
    - M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny, et son adjointe, Mme Lada BUTKOVIC, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
    - M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Saint-Denis et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable,
    - M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord , et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
    - M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de la flotte Nord par intérim.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Jérôme WEYD, responsable du SEER	Nathalie DEGRYSE, adjointe au responsable du SEER	Travaux	1 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €
Claude STREITH, responsable du DPR		Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Pauline METIVIER, responsable du DET	Pierre-Baptiste DELPUECH et Stéphane RIGOBERT, responsables adjoints du DET	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Romary BOUTOT, responsable de l'AGER Est	Frédéric CAUVIN, responsable adjoint de l'AGER Est	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Estelle DESARNAUD, responsable de l'AGER Sud	Sandrine CRISCIONE, responsable adjointe de l'AGER Sud	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Julien THOMAS, responsable de l'AGER Ouest	Vivien ISOARD, responsable adjoint de l'AGER Ouest	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Thibaud DELVINCOURT, responsable de l'AGER Nord	Étienne HUBERT, responsable adjoint de l'AGER Nord	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme WEYD et à Mme Nathalie DEGRYSE à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux,
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes :

- **pour le département des politiques routières (DPR)**
  - M. Franck PINCON, technicien supérieur principal du développement durable, chargé des achats régionaux,
- **pour le département exploitation et technologies (DET)**
  - M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité de coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers,
  - M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable,
  - M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers,
  - M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et son adjoint, M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable,
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est**
  - M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du BGAR Est, et son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle,
  - M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Champigny-sur-Marne, et son adjointe, Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure du développement durable,
  - M. Jean-Pierre BONDUEUX, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Brie-Comte-Robert,
  - M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud**
  - M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR Sud,
  - M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé, et ses adjoints, M. Michel THIAUDIERE, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Michel GILLET, technicien supérieur en chef du développement durable,
  - M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue, et son adjoint, M. Fernando CASTRO, technicien supérieur du développement durable,
  - M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
  - M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la flotte Sud ;
  
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest**
  - M. Olivier SIGAULT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du BGAR, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au responsable du BGAR, et Mme Naima DAHMANI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la cellule gestion-marchés,
  - M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Boulogne-Billancourt, et son adjointe, Mme Marine BIRAS, technicienne supérieure principale du développement durable,
  - M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'UER de Nanterre et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local,
  - Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable,
  - M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
  - M. Patrick DEBAILLEUX, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;
  
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord**
  - M. Marc-Antoine VILATTE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, Mme Marie-George CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe, et M. Amine ROBAI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable de la programmation budgétaire,
  - M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny, et son adjointe, Mme Lada BUTKOVIC, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
  - M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Saint-Denis et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable,



- M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'Etat, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
- M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de flotte Nord par intérim, et son adjoint par intérim, M. Jean-Luc DI-MEO, ouvrier des parcs et ateliers.

## **SOUS-ARTICLE 2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RESEAU**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :  
 – « Infrastructures et services de transport » (n°203) :

1. Subdélégation de signature est donnée à Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable par intérim du service de modernisation du réseau, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences et dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes ;

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Arnaud GUILLÉ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation des équipements et tunnels, (DMET),
- M. Laurent ROBERT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest et son adjoint, M. Sylvain GERARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- Mme Dominique BERTHON, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation du réseau (DMR) Est, et son adjoint, M. Daniel de MATTEIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État,
- Mme Sylvie BLANC, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Nord-Ouest, et son adjoint, M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents cités dans le présent point 2 du paragraphe 1.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- Mme Frédérique PONS, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau programmation, gestion et ordonnancement (BPGO),
- M. Stéphane LE PRIOL, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'antenne de gestion de Paris du BPGO.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Nathalie DEGRYSE, responsable du SMR par intérim		Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	750 000 €
Arnaud GUILLÉ, responsable adjoint du DMET		Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Laurent ROBERT, responsable du DMR Sud-Ouest	Sylvain GERARD, responsable adjoint du DMR Sud-Ouest	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Dominique BERTHON, responsable du DMR Est	Daniel DE MATTEIS, responsable adjoint du DMR Est	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Sylvie BLANC, responsable du DMR Nord-Ouest	Jean-Baptiste MOTTE, responsable adjoint du DMR Nord-Ouest	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Nathalie DEGRYSE, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un

montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 3.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 20 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- **pour le département de modernisation des équipements et tunnels (DMET)**
  - M. Nicolas PITOUT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - M. Florian CHASSAGNE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - M. Thomas LESURQUE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - M. Nathan TAVERNIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - M. Julien AUDRAIN, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest**
  - M. Roger BLAIZE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
  - Mme Pauline SALVARY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - M. Jérôme MINVIELLE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - M. Mathias HENNEBOIS, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- **pour le Département de modernisation du réseau (DMR) Est**
  - M. Laurent NICOLE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
  - Mme Anne-Laure DUSART, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - Mme Céline BODENES, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - M. Mathieu DURAND, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
  - Emmanuel DANSAULT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest**
  - M. Ludovic MARECHAL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - M. Rolin MARQUES, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
  - M. Pierre GAUTHIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - Mme Béatrice TRINQUIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - M. Sébastien VINCETTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,

- Mme Emmanuelle LE ROY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- **pour le bureau des affaires foncières :**
  - Mme Patricia RADJOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau des affaires foncières, et son adjointe, Mme Lila DIOUF, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.
  -

### **SOUS-ARTICLE 3 – LE SERVICE D'INGENIERIES POUR LA MODERNISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RESEAU**

#### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour le programme du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :  
– « Infrastructures et services de transport » (n°203),

**1.** Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

**2.** Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Sud-Est (DISE) par intérim, et son adjoint, M. Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Pauline CHONÉ, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Est (DIE), et son adjoint, M. Jean-François TARISTAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département ingénierie Ouest (DIO), et son adjointe, Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Pierre PEYRAC, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département ingénierie et ouvrage d'art (DIOA), et son adjoint, M. Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts,
- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département d'ingénierie équipements et tunnels.

**3.** Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement courant, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense dans la limite de 4 000 € HT pour chaque pièce :

- Mme Gwenaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du DIO,
- Mme Brigitte DEPOORTER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du DISE,

- Mme Nathalie MEIMOUN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau administratif du DIE.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Christophe GAMET, responsable du SIMEER, adjoint au directeur des routes		Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	750 000 €
Romain ALLAIN responsable du DISE par intérim	Serge CRISCIONE, responsable adjoint du DISE	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Pauline CHONÉ, responsable du DIE	Jean-François TARISTAS, responsable adjoint du DIE	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Romain ALLAIN, responsable du DIO	Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, responsable adjointe du DIO	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Pierre PEYRAC, responsable du DIOA	Guillaume DAMIEN, responsable adjointe du DIOA	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Frédéric ROCHER-LACOSTE, responsable du DIET		Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,

- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

**3.** Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

**4.** Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

**5.** Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 4 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 4 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- Mme Brigitte DEPOORTER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Sud-Est (DISE),
- Mme Gwénaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Ouest (DIO),
- Mme Nathalie MEIMOUN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Est (DIE).

## **ARTICLE 5 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transport et ORT,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M.Nicolas OSOUF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du SCEP,
- M. Mamdouh ABBARA, ingénieur des mines, adjoint au responsable du SCEP.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
M. Nicolas OSOUF, responsable du SCEP	M. Mamdouh ABBARA, adjoint au responsable du SCEP	Études et services	135 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Nicolas OSOUF, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du SCEP, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

## ARTICLE 6 – SERVICE DE LA PLANIFICATION, DE L'AMENAGEMENT ET DU FONCIER

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724).

Pour ces deux derniers programmes, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-04-21-021 du 21 avril 2017.

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Yves APPERT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service de la planification, de l'aménagement et du foncier, et son adjoint, M. Florent HEBERT, architecte urbaniste de l'État.

### Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement du responsable du service	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Pierre-Yves APPERT, responsable du service de la planification, de l'aménagement et du foncier	Florent HEBERT, adjoint au responsable du service PAF	Études et services	135 000 €

## ARTICLE 7 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transports,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M. Arnaud CROLAIS, ingénieur des ponts, eaux et forêts, responsable du service « politique des transports »,
- M. Julien GIVORD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de projet,
- M. Christophe MASCITTI, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des transports urbains,
- M. Florent FACQ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret.

### Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Arnaud CROLAIS, responsable du SPOT	Julien GIVORD, chef de projet,	Études et services	135 000 €
	Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains Florent FACQ, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret	Études et services	135 000 €



2. Subdélégation de signature est donnée à M. Arnaud CROLAIS, pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

## **ARTICLE 8 – SERVICE DES POLITIQUES IMMOBILIERES ET DU BÂTIMENT**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Le programme du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative : « sports » (n°219).

c - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que sur le programme des services du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333),

Pour les programmes n° 723, n° 724 et l'action 2 du n° 333, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-04-21-021 du 21 avril 2017.

d - Les conventions de mandat avec la Région Île-de-France suivantes :

- convention n° 229 MAN DAS 99 du 20 juillet 1999 pour la reconstruction partielle et restructuration du lycée Lucie Aubrac (ex Félix Faure)
- conventions n° 87 DAS 37 du 23 juillet 1987 et n° 92.000 DAS 2000 pour les travaux de maintenance et grosses réparation de l'ensemble des lycées des Hauts-de-Seine ;
- convention n° 217 MAN DAS 98 du 26 février 1999 pour la rénovation du lycée Claude Garamont à Colombes ;
- convention n° 245 MAN DAS 99 du 4 janvier 2000 pour la reconstruction sur un autre site du lycée Michel Ange (ex Pompidou) à Villeneuve-la-Garenne ;
- convention n° 265 MAN DAS 2000 du 15 juin 2000 pour la rénovation du lycée Jacques Prévert à Boulogne-Billancourt.

2. Subdélégation de signature du présent paragraphe est donnée, dans le cadre de ses attributions et compétences, à M. Jean-François LATGER, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service des politiques immobilières et du bâtiment (SPIB).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LATGER, la subdélégation est donnée, pour signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les propositions d'engagement, les décomptes de rémunération et les propositions de titres de perception, la vérification du service fait, les pièces relatives à la constatation de la dépense, à M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'État, adjoint au responsable du SPIB.

La subdélégation de signature est accordée, à des conditions identiques à l'alinéa précédent, à Mme Frédérique REMMY, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département d'appui à la gestion de parc immobilier (AGEP).

En cas d'absence de Mme REMMY, la subdélégation de signature est accordée à :

- M. Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés,
- M Kamel GANNOUNI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de pôle études et projets du département AGEP,
- M. Guillaume ROBERT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de pôle études et projets du département AGEP.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Jean-François LATGER, responsable du SPIB	Vincent PAVARD, adjoint au responsable du SPIB, Frédérique REMMY, responsable du département d'appui à la gestion de parc immobilier	Travaux	300 000 €
		Études et services	135 000 €
Vincent PAVARD, responsable du département réhabilitation construction et innovation, adjoint au responsable du SPIB,		Travaux, Études et services	135 000 €
Frédérique REMMY, responsable du département d'appui à la gestion de parc immobilier	Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés Kamel GANNOUNI, Guillaume ROBERT, responsables de pôles études et projets	Travaux, Études et services	135 000 €
Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés (SFM)	Evelyne GUERTON, adjointe au pôle SFM	Travaux, Études et services	135 000 €
Kamel GANNOUNI, Guillaume ROBERT, responsables de pôles études et projets			

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au présent paragraphe 2.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant ne dépasse pas les seuils mentionnés au paragraphe 2.1, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadre, à l'exclusion des avenants, décisions de poursuivre et protocoles transactionnels.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François LATGER et à M. Vincent PAVARD pour signer, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés

publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des avenants, des décisions de poursuivre et des protocoles transactionnels.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au présent paragraphe 2-1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande du montant mentionné au paragraphe 2-1.

5. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François LATGER, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 300.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels, emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

6. Subdélégation de signature est donnée à M. Vincent PAVARD, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 135.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

7. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents désignés dans le tableau au paragraphe 2-1 ci-dessus, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 135.000 € HT, à l'effet de signer les avenants et les décisions de poursuivre emportant une augmentation du montant contractuel de 5% maximum.

8. Dans le cadre de l'opération sur le site de l'IGN et de Météo France, subdélégation de signature est donnée à :

- Jean-François LATGER, responsable du service des politiques immobilières et du bâtiment (SPIB) et à M. Vincent PAVARD, responsable du département réhabilitation, construction et innovation, adjoint au chef du SPIB :
  - dans la limite de 300 000 € HT pour les travaux et 135 000 € HT pour les fournitures et services, notamment les études, pour :
    - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres
    - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres
    - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants ;
  - quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour :
    - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres y compris ceux ayant une incidence financière.

## **ARTICLE 9 – SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207) :

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Jean-Philippe LANET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service sécurité des transports,
- M. Didier BEURAIN, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département régulation des transports routiers,
- M. Julien PONTON, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de la sécurité des transports collectifs,
- M. Arnaud DEMAY, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département de la sécurité des transports fluviaux,
- Mme Renée CARRIO, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routière.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Jacques LEGAIGNOUX, directeur adjoint	Jean-Philippe LANET, adjoint au responsable, Julien PONTON, responsable de département	Travaux, études et services	135 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à M. Jean-Philippe LANET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service sécurité des transports, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions et compétence, aux personnes suivantes:

- M. Moussa BELOUASSAA, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi de la gestion,
- M. David RECOQUILLON, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi du contrôle,
- M. Jean-Pierre OLIVE, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, et adjoint au responsable du département sécurité, éducation et circulation routières,
- Mme Élisabeth POUGET, ingénieure des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du département sécurité des transports collectifs,
- M. Guillaume GORGES, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au responsable du département sécurité des transports fluviaux,
- Mme Sadia KHELIFI, ingénieure d'études et fabrication, responsable du bureau gestion et contrôle n° 1 au département régulation des transports routiers,
- Mme Élodie LE RHUN, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n° 2 au département régulation des transports routiers,
- M. Jacques LAURENT, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n°3 au département régulation des transports routiers,
- M. Cédric LOESCHER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière.

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20.000 € à :

- M. Cédric LOESCHER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière au département sécurité, éducation et circulation routières, au service sécurité des transports.

## **ARTICLE 10 – SECRETARIAT GENERAL**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

- a- Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer :
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
  - « Sécurité et éducation routières » (n°207),
  - « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).
- b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
  - « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
  - ainsi que le programme des services du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017- 04-21-021 du 21 avril 2017.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, secrétaire générale, et aux agents ci-après désignés :

- M. Patrick FILY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général adjoint,
- M. Gaspard LELEU, attaché principal d'administration de l'État, secrétaire général délégué DiRIF.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans leurs domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Denis SOLINA, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau du budget, et son adjointe, Mme Sandra REINETTE, technicienne supérieure principale du développement durable,
- Mme Frédérique TOUSSAINT, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des effectifs et des ressources humaines,
- Mme Laure GUENDON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargée d'études budget-finances,

- M. Sébastien BARBIER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DIRIF,
- Mme Stéphanie DIETTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle fonctionnement courant au bureau des finances du secrétariat général délégué à la DIRIF,
- M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau logistique et informatique au secrétariat général délégué,
- Mme Marie-Christine LEVASSEUR, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des archives et de la documentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Denis SOLINA, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau du budget, et à M. Sébastien BARBIER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DIRIF, à l'effet de signer, en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance liquide et exigible.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense, aux agents ci-après désignés :

**pour le secrétariat général de la DRIEA – siège Miollis**

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière, et son adjointe Mme Corinne DENIS, technicienne supérieure en chef du développement durable,
- M. Thanh-Binh NGUYEN, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière ;

**pour le secrétariat général délégué à la DIRIF**

- Mme Martine DORILLEAU, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH),
- Mme Évelyne BROQUIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
- Mme Sandrine FLORENTINY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du pôle financier,
- Mme Béatrice RAMASSAMY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle formation du BRH.
- Mme Nathalie HEUGA, adjointe administrative, gestionnaire au pôle financier du BRH.

**Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Catherine CLERC, SG DRIEA	Patrick FILY, SG adjoint	Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €

Gaspard LELEU, SG délégué DiRIF	Travaux	300 000 €
	Fournitures, études et services	135 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, dans la limite de ses attributions et compétences, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle de classe exceptionnelle, responsable du bureau logistique et informatique, à Mme Nadège CASALIS, secrétaire d'administration et de contrôle de classe normale, responsable du pôle technique et à M. Philippe SAUVESTRE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du pôle informatique au secrétariat général de la DiRIF, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 €, ainsi que les commandes jusqu'à 20 000 € prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 €, ainsi que les commandes jusqu'à 4 000 € prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions :

**pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis**

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique de la coordination et de la maintenance immobilière, et son adjointe Mme Corinne DENIS, technicienne supérieure en chef du développement durable,
- M. Thanh-Binh NGUYEN, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Brice POINTREAU, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'unité service à l'utilisateur ;

**pour le secrétariat général de la DRIEA - délégué à la DiRIF**

- Mme Martine DORILLEAU, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH),
- Mme Évelyne BROQUIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
- Mme Sylvie GAYRARD, personnel non titulaire de catégorie A, responsable du bureau des affaires juridiques,
- Mme Béatrice RAMASSAMY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle formation du BRH.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre :

- M. Sébastien BARBIER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Nadia ROGOWSKI-DALDALIAN, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des marchés, et à son adjointe Mme Catherine-Anne DURANTON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

## **ARTICLE 11 – UNITES DEPARTEMENTALES**

### **SOUS-ARTICLE 1 – UNITE DEPARTEMENTALE 75**

#### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-04-21-021 du 21 avril 2017.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Raphaël HACQUIN, administrateur civil, directeur de l'unité départementale pour Paris,
- M. Olivier MOURAREAU, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires,
- Mme Laurence CACHEUX, attachée d'administration hors classe de l'État, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols,
- Mme Nathalie CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Nathalie SIMON, attachée d'administration de l'État, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

#### **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

–



NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Raphaël HACQUIN, directeur de l'unité départementale 75	Nathalie SIMON, responsable de la mission d'appui au pilotage local	Travaux, fournitures, études et services	135 000 €

## **SOUS-ARTICLE 2 – UNITE DEPARTEMENTALE 92**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n°135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-04-21-021 du 21 avril 2017.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. François DUBOIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,
- Mme Amélie COANTIC, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,
- M. Anthony JEANNE, attaché principal d'administration, responsable du service sécurité, éducation routière,
- M. Thomas WELSCH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service urbanisme et bâtiments durables,
- M. Michaël PREVOST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service urbanisme et bâtiments durables,
- M. Xavier FOUQUART, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service planification et aménagement durables,
- Mme Véronique MONSENEGO, architecte urbaniste de l'État, adjointe au responsable du service planification et aménagement durables.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

### Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
François DUBOIS, directeur de l'unité départementale 92	Amélie COANTIC Anthony JEANNE Ludovic CADET	Travaux, fournitures, études et services	135 000 €

### SOUS-ARTICLE 3 – UNITE DEPARTEMENTALE 93

#### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-04-21-021 du 21 avril 2017.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Fabrice LEVASSORT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-saint-Denis ;

- M. André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint de l'unité départementale de la Seine-saint-Denis ;
- Mme Florence MONFORT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service écologie et urbanisme réglementaire, et son adjoint, M. Pierre BAYLE, attaché principal d'administration de l'État ;
- M. Christian SONJON, conseiller d'administration du développement et de l'aménagement durables, responsable du service circulation et sécurité routière, et son adjointe, Mme Isabelle MERCIER, attachée d'administration de l'État ;
- M. Fabien DOISNE, architecte urbaniste de l'État, responsable du service aménagement et développement du territoire.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétences, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Magali PROT, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources et de la logistique.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Jean-Louis SANTONI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la cellule logistique.

#### **Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Fabrice LEVASSORT, directeur de l'unité départementale 93	André COUBLE Christian SONJON	Travaux, fournitures, études et services	135 000 €
	Magali PROT, Jean-Louis SANTONI	Travaux, fournitures, études et services	20 000 €

#### **SOUS-ARTICLE 4 – UNITE DEPARTEMENTALE 94**

##### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

- a - Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :
  - « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
  - « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n°135),
  - « Infrastructures et services de transport » (n°203),
  - « Sécurité et éducation routières » (n°207),
  - « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b -Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-04-21-021 du 21 avril 2017.

Pour le programme 207, la présente subdélégation ne porte pas sur les ordres de réquisition du comptable public et les décisions de passer outre, émis au nom du préfet de département en application de l'article 2 de son arrêté n° 2017-819.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Julien EYMARD ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Patrice MORICEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Noël JOUTEUR, attaché principal d'administration de l'Etat, responsable du service de la planification et de l'aménagement durables, et son adjointe Mme Pia LE WELLER, architecte urbaniste de l'État ;
- M. Alain MAHUTEAU, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du service circulation et sécurité routières ;
- M. Sébastien GORLIN, administrateur civil, responsable du service urbanisme et bâtiment durables, et son adjointe Mme Cécile CARDOT, attachée principale d'administration de l'État.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Catherine LINCA, personnel non titulaire sous règlement intérieur local hors catégorie, responsable du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense à M. Didier RIVIERE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle technique, immobilier et logistique.

## **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Pierre-Julien EYMARD, directeur de l'unité départementale 94	Patrice MORICEAU, Alain MAHUTEAU, Catherine LINCA	Travaux, fournitures, études et services	135.000€
	Didier RIVIERE	Travaux, fournitures, études et services	20.000 €

## ARTICLE 12 – CENTRE SUPPORT REGIONAL

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333) action 1,

subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Mme Florence VILLARET, ingénieure en chef des travaux publics de l'État de 1<sup>er</sup> groupe, responsable du centre support régional, et à Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État de 2<sup>e</sup> groupe, adjointe à la responsable du centre support régional, à Mme Fanny DELEMOTTE, attachée principale d'administration de l'État, responsable des ressources humaines, à Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du département centre de prestations comptables mutualisé, et à Mme Nathalie JOURDAN, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du département informatique, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

2. Pour les programmes dont le CSR a la charge dans le cadre de la délégation de gestion, sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à valider les actes comptables sous Chorus :

- Mme Florence VILLARET, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du centre support régional,
- Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe à la responsable du centre support régional,
- Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du CPCM,
- Mme Déolinda XAVIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable d'unité,
- M. Laurent GUIBERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, chargé des procédures et du CIC, responsable d'unité,
- Mme Catherine CHARBONNIER, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable d'unité,
- Mme Lydie COSTECHAREYRE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur,
- M. Michel YVERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Sonia DOUX, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur,

- Mme Gaby BOISSARD, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- M. Christian URBINO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Christelle FOUGEAUDOUX, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieure, de classe exceptionnelle, valideur,
- Mme Lætitia DI MARCO, adjointe administrative, valideur,
- M. Sandy COPPIN, adjoint administratif principal, valideur,
- M. Richard LOIR, adjoint administratif principal, valideur,
- M. Stéphane NICOLAS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- M. Franck PROTHIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Irénée RENE-AUBIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Ghizlaine EL AKROUCHE, adjointe administrative, valideur,
- Mme Sylvie LAPORTE, adjointe administrative principale, valideur,
- Mme Souriya BOUKHELLOUF, adjointe administrative, valideur.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à certifier le service fait dans CHORUS, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Mme Sylvie CARIO, adjointe administrative principale,
- Mme Sylvie CHALBOT, adjointe administrative principale,
- Mme Madaleina DA-CUNHA-PAIXAO, adjointe administrative,
- Mme Laurence DEMERY, adjointe administrative principale,
- Mme Lætitia DUPRAT, adjointe administrative,
- M. Édouard LHERMITTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
- Mme Irène LUN, adjointe administrative principale,
- M. Didier MARTIN, adjoint administratif principal,
- Mme Odile TEROSIET, adjointe administrative principale,
- Mme Maryse GUILBERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
- Mme Nathalie RODRIGUES, adjointe administrative principale,
- Mme Valérie VLUGGENS, adjointe administrative principale,
- M. Alain RENOVAT, adjoint administratif principal,
- Mme Marie-Claude GENEVRIERE, adjointe administrative,
- Mme El Khiyatia HAMZI, adjointe administrative principale.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Florence VILLARET, responsable du CSR	Fanny DELEMOTTE Nathalie JOURDAN Dominique CUEFF	Fournitures, études et services	90 000 €
Élisabeth BOULEZ, adjointe	Jean-Luc WISNIEWSKI Frédéric LLABRES Thierry GAILLARD		

## ARTICLE 13 – DISPOSITIONS TERMINALES

Les subdélégués en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser, par décision formalisée, leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Les directeurs cités à l'article 1<sup>er</sup> présenteront, une fois par an, un bilan de l'exercice des subdélégations de signature pratiquées par leurs services respectifs.

La décision DRIEA Île-de-France n° 2017-437 du 24 mars 2017, portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique, est abrogée.

La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris le 27 AVR. 2017

Le directeur régional et interdépartemental de  
l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France



Gilles LEBLANC





Direction régionale et interdépartementale de  
l'hébergement et du logement

IDF-2017-04-21-039

Décision n° 21 portant subdélégation de signature en  
matière administrative



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale  
de l'hébergement et du logement

**DÉCISION n° 2017- 021**

portant subdélégation de signature en matière administrative

Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France,

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié, portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,

- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié,
- VU l'arrêté interministériel du 9 juillet 2015 portant renouvellement de Monsieur Jean-Martin DELORME, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 27 juillet 2015 pour une durée de trois ans,
- VU l'arrêté ministériel du 2 septembre 2016 portant nomination de M. Philippe MAZENC, administrateur civil hors classe, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, pour une durée de cinq ans,
- VU l'arrêté n°75-2017-04-21-006 du 21 avril 2017 du préfet, secrétaire générale de la préfecture de la région Île-de-France, préfet par intérim du département de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière administrative,

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Philippe MAZENC, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité départementale de Paris,
- Mme Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,
- M. Anthony BRIANT, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

dans les matières et pour tous les actes mentionnés dans l'arrêté préfectoral n°75-2017-04-21-006 susvisé, pour le département de Paris.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MAZENC, la subdélégation de signature prévue à l'article 1er est donnée, dans la limite de leurs compétences respectives et pour le département de Paris, à :

- M Patrick GUIONNEAU, chef du service de l'accueil et de l'hébergement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- Mme Julie ENSELME, adjointe au chef du service de l'accueil et de l'hébergement
- Mme Valérie BRISBOIS, chef du bureau de l'hébergement d'insertion,
- Mme Mathilde MOULIN, chef du bureau de la veille sociale et de l'hébergement d'urgence,

- Mme Christine RICHARD, chef du service du logement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- M. Jean-Luc MATHIS, adjoint au chef du service du logement,
- M. Simon GALLOUX, chef de la mission du droit au logement opposable et Mme Naima HOUIDI, adjointe au chef de la mission du droit au logement opposable,
- Mme Yanne LE CLOIREC, chef du bureau de l'accès au logement et Mme Patricia PELARD, adjointe au chef du bureau,
- Mme Marine GATSCHON, chef du bureau de l'accès au logement interministériel pour les agents de l'État et Mme Fabienne ERAVILLE, adjointe au chef du bureau,
- Mme Magali FEROU, chef du bureau du maintien dans le logement et Mme Marie-Christine DOUCET, adjointe au chef du bureau,
- Mme Annie MALTAT, chef du bureau de l'insertion par le logement,
- M. Samy MOKRI, chargé de mission Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et Accompagnement vers et dans le logement,
- M. David PALOMBIERI, responsable de la cellule réponse à l'usager,
- Mme Marianne FOUQUET, chargée de mission Politiques d'attribution et mixité sociale,

- Mme Marie-Laure FRONTEAU, chef du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Véronique PERCHAUD, adjointe au chef du service habitat et rénovation urbaine,
- M Jérôme COUVAL, chef du bureau du développement de l'offre, du logement social et de la rénovation urbaine et Mme Maude PULCHERIE , adjointe au chef de bureau,
- Mme Marie DUCHENY, chef du bureau des relations avec les bailleurs sociaux et les collecteurs,
- M. Fabrice SOULIE-BELREPAYRE, chef du bureau de l'amélioration de l'habitat privé et Mme Pauline BATAILLE, adjointe au chef du bureau de l'amélioration de l'habitat privé,
- M. (poste vacant), chef du bureau de la lutte contre le saturnisme,
- Mme Clémence BLONDIAUX, chargée de mission habitat indigne,
- M. Stéphan ADAMKIEWICZ, chargé de mission habitat privé.

### Article 3

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

### Article 4

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **21 AVR. 2017**

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'hébergement et du logement d'Île-de-France



Jean-Martin DELORME

Direction régionale et interdépartementale de  
l'hébergement et du logement

IDF-2017-04-21-040

Décision n° 22 portant subdélégation de signature en  
matière d'ordonnancement secondaire



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale  
de l'hébergement et du logement

**DÉCISION N° 2017- 022**

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, modifiée, relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale,
- VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,

- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,
- VU l'arrêté interministériel du 9 juillet 2015 portant renouvellement de Monsieur Jean-Martin DELORME, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 27 juillet 2015 pour une durée de trois ans,
- VU l'arrêté ministériel du 2 septembre 2016 portant nomination de M. Philippe MAZENC, administrateur civil hors classe, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, pour une durée de cinq ans,
- VU l'arrêté n°75-2017-04-21-007 du 21 avril 2017 du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région Île-de-France, préfet par intérim du département de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Philippe MAZENC, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité départementale de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016,
- Mme Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,
- M. Anthony BRIANT, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence de l'ordonnateur secondaire pour le département de Paris, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral n° 75-2017-04-21-007 susvisé.



## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MAZENC, la subdélégation est donnée, pour le département de Paris et dans la limite de leurs compétences respectives, à :

- M Patrick GUIONNEAU, chef du service de l'accueil et de l'hébergement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

Mme Julie ENSELME, adjointe au chef du service de l'accueil et de l'hébergement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

Mme Valérie BRISBOIS, chef du bureau de l'hébergement d'insertion,

Mme Mathilde MOULIN, chef du bureau de la veille sociale et de l'hébergement d'urgence,

- Mme Christine RICHARD, chef du service du logement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

M. Jean-Luc MATHIS, adjoint au chef du service du logement,

M. Simon GALLOUX, chef de la mission du droit au logement opposable pour les engagements et mises en paiements effectués dans le cadre du marché d'externalisation DALO,

- Mme Marie-Laure FRONTÉAU, chef du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

Mme Véronique PERCHAUD, adjointe au chef du service habitat et rénovation urbaine,

M Jérôme COUVAL, chef du bureau du développement de l'offre, du logement social et de la rénovation urbaine,

M. (poste vacant), chef du bureau de la lutte contre le saturnisme.

## Article 3

Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de l'unité départementale de l'hébergement et du logement de Paris à l'effet d'exercer la validation dans Chorus formulaires :

Mme PULCHERIE Maude

Mme DOUCET Marie-Christine

Mme BLONDIAUX Clémence

M. SEMPER Aurélien

## Article 4

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

## Article 5

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **21 AVR. 2017**

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'hébergement et du logement d'Île-de-France



Jean-Martin DELORME

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-014

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature  
à monsieur Antoine CUISSET,  
chef de la Division de l'Administration et des  
Personnels au rectorat de Créteil

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature  
à monsieur Antoine CUISSET,  
chef de la Division de l'Administration et des Personnels au rectorat de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 portant délégations de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs du département de Mayotte et de Polynésie française pour certaines opérations de gestion concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation ;
- VU** l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 8 juillet 2011 nommant monsieur Antoine CUISSET APAE au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 28 juillet 2014 nommant madame Kaldia KECHIT APAE au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 12 septembre 2014 nommant madame Christelle BARONI AAE au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 12 septembre 2014 nommant madame Valérie LE BRAS-BENDIDA AAE au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 14 septembre 2015 nommant madame Marianne POENOT AAE au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 2004 nommant madame Béatrice JESOPH, SAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 10 juin 2015 nommant monsieur Michaël LORNE, SAENES, au rectorat de Créteil ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Monsieur Antoine CUISSET**, chef de la division de l'Administration et des Personnels à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

1) les arrêtés portant recrutement et nomination des personnels titulaires et non titulaires des filières administratives, techniques, sociales et de santé ;

les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;

les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel et les congés bonifiés ;

les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental, la mise en position d'accomplissement du service national et la mise en position normale d'activité ;

les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;

les arrêtés prononçant les congés de maladie ;

les arrêtés prononçant les congés de maternité ou pour adoption et les congés de paternité ;

les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;

les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après disponibilité, ou détachement ou congé parental ;

l'évaluation, la promotion de grade et de corps et l'avancement d'échelon ;

les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire ;

les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

les décisions relatives au droit individuel de formation ;

les décisions portant, en matière de cessation définitive de fonctions, autorisation d'achever l'année scolaire ou recul de limite d'âge, admission à la retraite ;

la radiation des cadres après acceptation de la démission ou intégration dans un autre corps pour les corps à gestion académique ;

la constatation de l'abandon de poste ;

les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

les contrats de recrutement des apprentis et les conventions financières avec les CFA ;

les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;

2) les documents et courriers concernant la paye.

3) les convocations des personnels aux réunions d'organisation et de jury des concours et recrutements administratifs et ITRF ;

les acceptations et les refus de candidatures ;

les convocations des candidats ;

la communication des relevés de notes aux candidats ;

les pièces relatives aux frais de concours ;

la liquidation et le paiement des frais de concours.

4) l'exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé,

Les actes concernant la formation des personnels

- Convocations des stagiaires ;
- Ordres de mission des formateurs ;
- Etats de liquidation des vacances de formateurs ;
- Bons de commande et factures relatifs au matériel pédagogique, au transport des stagiaires ou des formateurs, frais de déplacement (programme 214 action 40).

5) les correspondances relatives à l'activité de la division et ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Antoine CUISSET, délégation de signature est donnée, dans leurs domaines respectifs de compétence à :

**Mesdames Christelle BARONI, Béatrice JESOPH, Valérie LE BRAS-BENDIDA et Kaldia KECHIT**, chefs de service,

pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 5) de l'article 1<sup>er</sup> ;

**Madame Kaldia KECHIT**, chef du Centre Académique de Formation de l'Administration (C.A.F.A.), pour ce qui concerne les matières énoncées au 4) et au 5) de l'article 1<sup>er</sup>.

**Madame Marianne POENOT**, chargée de mission, pour ce qui concerne les matières énoncées au 1) et au 5) de l'article 1<sup>er</sup> ;

**Monsieur Michaël LORNE**, chargé de mission, pour ce qui concerne les matières énoncées au 2) et au 5) de l'article 1<sup>er</sup>.

Et à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont ils ont la responsabilité.

**ARTICLE 3 :** Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 mars 2017.

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-021

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature  
à Monsieur Philippe CAPPELLE,  
chef de la division des établissements au rectorat de Créteil





RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature  
à Monsieur Philippe CAPPELLE,  
chef de la division des établissements au rectorat de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté en date du 18 mars 2015 nommant monsieur Philippe CAPPELLE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche(AENESR) pour exercer les fonctions de chef de la division des établissements du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 septembre 2009, nommant madame Catherine RATEAU, APAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 13 juin 2012, nommant monsieur Julien VASSEUR, APAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 3 septembre 2015, nommant monsieur Franck HUGOY, APAE, au rectorat de Créteil

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice, ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Monsieur Philippe CAPPELLE**, chef de la division des établissements, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

1) Actes relatifs aux actions pédagogiques en direction des élèves ;

- Actes relatifs à la scolarité ;

- Actes relatifs aux autoanalyses collectives et projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A ;

- Autorisations pour le transport d'élèves dans un véhicule personnel ;

2) Actes relatifs au suivi des E.P.L.E. :

- Avis de délégation et notifications de moyens et de crédits relevant des budgets opérationnels de programme « vie de l'élève » et « enseignement public du second degré » ;

3) Autorisations concernant des activités hors enseignement ;

- Actes d'engagement des dépenses de personnels d'assistance éducative des premier et second degrés ;

- Arrêtés accordant les congés parentaux et de grave maladie pour les personnels de surveillance et d'assistance éducative ;

- Autorisation de cumul des rémunérations concernant les personnels de surveillance et d'assistance

4) Actes relatifs au contrôle administratif et financier des collèges et des lycées à l'exclusion des décisions de déférer au tribunal administratif les actes des EPLE n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducative ;

- Actes relatifs au suivi des EPLE : indemnités de caisse

arrêtés des groupements comptables.

- Arrêtés de cautionnement des agents comptables ;

- Règlements des budgets des EPLE.

5) Correspondances ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Philippe CAPPELLE, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Catherine RATEAU**, chef du département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives, pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 5) ;
- **Monsieur Julien VASSEUR**, chef du département de l'organisation scolaire, pour ce qui concerne les matières énoncées au 2), au 3) et au 5) ;
- **Monsieur Franck HUGOY**, chef du département d'appui, du conseil et du suivi des établissements scolaires, pour ce qui concerne les matières énoncées au 4) et au 5).

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont ils ont la responsabilité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté abroge les arrêtés rectoraux du 15 mars 2017.

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-018

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à  
Madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie et  
déléguée académique à la formation des personnels  
enseignants de l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à  
Madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie et  
déléguée académique à la formation des personnels enseignants de l'académie de  
Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 8 septembre 2014 nommant madame Martine AMIOT, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale, directrice de la pédagogie et déléguée académique à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;
- VU** l'arrêté rectoral du 15 juillet 2013 affectant monsieur Jacques DROGO, APAENES, au rectorat de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Madame Martine AMIOT**, directrice de la pédagogie et déléguée académique à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées à la rectrice de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé,
- Actes concernant la formation des personnels
  - Convocations des stagiaires ;
  - Ordres de mission des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation formateurs en France ou à l'étranger (zone AEFÉ) ;
  - Etats de liquidation des vacances de formateurs ;
  - Bons de commande et factures relatifs au matériel pédagogique, au transport des stagiaires ou des formateurs, frais de déplacement (programme 141, action 10 et programme 140, action 04) ;
  - Conventions relatives aux formations destinées aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation et aux personnels d'encadrement.
- Actes concernant la gestion de l'organisation des jurys académiques et des jurys de certification complémentaire :
  - Convocations des fonctionnaires stagiaires à une inspection ;
  - Convocations des membres de jury et des fonctionnaires stagiaires à un entretien avec les membres des jurys académiques ;
  - Convocation des membres de jury et des candidats aux examens de certification complémentaire.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de madame Martine AMIOT, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Jacques DROGO**, chef du service de la formation des personnels,

à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes courants relevant de son service.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 mars 2017.

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-013

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à  
Madame Sandrine CONNAN, chef de la division des  
établissements d'enseignement privés  
du rectorat de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à  
Madame Sandrine CONNAN, chef de la division des établissements d'enseignement privés  
du rectorat de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 juillet 2016 nommant madame Sandrine CONNAN, attachée principale d'administration, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef de la division de l'enseignement privé au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 8 juin 2012, nommant madame Christine GOUBRIEVSKY, APAENES au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 18 juillet 2013, nommant madame Catherine JOLY, APAENES au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 12 septembre 2013, nommant madame Elisabeth MONNIER, ADAENES au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 9 septembre 2015, nommant madame Isabelle TAIEB, AAE au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2016, nommant madame Karima NAMOUNE, AAE au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2016, nommant madame Christine ROSE, AAE au rectorat de l'académie de Créteil ;



## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame **Sandrine CONNAN**, chef de la division des établissements d'enseignement privés, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relevant des matières ci-après énumérées :

Correspondances aux inspections académiques et chefs d'établissement concernant :

- la gestion des moyens des établissements d'enseignement privés du premier degré et second degré de l'académie ;
- les autorisations d'enseigner des enseignants des établissements supérieurs privés.

Gestion administrative et financière des enseignants contractuels, délégués auxiliaires et suppléants :

- les arrêtés de nomination
- les avis d'affectation
- les avis de classement
- les avis d'avancement d'échelon
- les avis de temps partiel
- les décisions relatives aux congés
- les autorisations d'enseigner
- les fins de fonction pour retraite

Gestion administrative et financière des enseignants du premier degré :

- les arrêtés de nomination
- les avis d'affectation
- les avis de classement
- les avis d'avancement d'échelon
- les avis de temps partiel
- les décisions relatives aux congés
- les autorisations d'enseigner
- les fins de fonction pour retraite

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de madame **Sandrine CONNAN**, délégation de signature est donnée à :

- Madame **Christine GOUBRIEVSKY**, adjointe au chef de division,
- Madame **Elisabeth MONNIER**, adjointe au chef de division,
- Madame **Catherine JOLY**, chef du service des opérations collectives et de la coordination paye,
- Madame **Christine ROSE**, chef du service des établissements d'enseignement privés,
- Madame **Isabelle TAIEB**, chef du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés,
- Madame **Karima NAMOUNE**, chef du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés,

à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes courants du service dont ils ont la responsabilité.

**ARTICLE 3** : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou fin de fonctions.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 mars 2017.

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-016

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à  
Monsieur Eric MORAU, chef du service constructeur  
de l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à  
Monsieur Eric MORAU, chef du service constructeur  
de l'académie de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU** le code des marchés publics ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer en date du 27 avril 2016 prononçant la mutation de monsieur Eric MORAU, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, sur le poste d'ingénieur régional de l'équipement – conseiller technique du recteur de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 27 septembre 2016 nommant monsieur Eric MORAU chef du service constructeur de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 18 décembre 2014 nommant monsieur Frédéric MAGNEN ingénieur d'études de deuxième classe au rectorat de l'académie de Créteil ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Eric MORAU**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service constructeur de l'académie de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Certification conforme de tous les documents relatifs aux marchés publics relevant du service constructeur de l'académie de Créteil ;
- Notification des marchés et des actes relevant de leur gestion ;
- Marchés d'un montant inférieur à 25.000 euros hors taxes ;
- Certification des services faits par les titulaires des marchés.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Eric MORAU, délégation de signature est donnée à :

**Monsieur Frédéric MAGNEN**, adjoint au chef du service constructeur de l'académie de Créteil, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 mars 2017.

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-019

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à  
Madame  
Marie-Thérèse CUOMO,  
chef de la division de l'enseignement supérieur du rectorat  
de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à Madame  
Marie-Thérèse CUOMO,  
chef de la division de l'enseignement supérieur du rectorat de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret n° 85-402 du 3 avril 1985 sur les allocations de recherche ;
- VU** le décret n° 89-608 du 1<sup>er</sup> septembre 1989 portant création d'allocations d'enseignement ;
- VU** décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 14 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 25 septembre 2013 nommant madame Marie-Thérèse CUOMO, détachée dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), directeur de l'enseignement supérieur du rectorat de l'académie de Créteil pour une première période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 août 2018 ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Madame Marie-Thérèse CUOMO** chef de la division de l'enseignement supérieur,

à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions de la rectrice dans les matières suivantes :

- décisions relatives à la gestion des bourses sur critères sociaux ;
- décisions relatives à la gestion des prêts d'honneur ;
- demande de remboursement des bourses et des prêts d'honneur dans l'application Chorus ;
- Actes courants des services « vie de l'étudiant » et « affaires générales ».

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 15 mars 2017.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE



Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-003

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à  
madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la  
division des personnels enseignants du rectorat de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature  
à madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la division des personnels enseignants  
du rectorat de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 15 octobre 1986 modifié, portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels relevant de la direction des personnels enseignants des lycées et des collèges, ensemble les statuts applicables à ces personnels ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 12 juin 2015 nommant madame Aude BORDE-COURTIVRON attachée principale d'administration, chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil à compter du 22 juin 2015 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 25 août 2016 affectant madame Isabelle GARNIER-DUVAL attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 octobre 2008 nommant monsieur Vincent ALBAUD, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1er septembre 2010 nommant monsieur Denis ALTHAPARRO, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 14 septembre 2011 nommant madame Anouk JACOB-KHARAT, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Cécile CAPIA-CAMBOUNET, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 18 juillet 2013 nommant monsieur Emmanuel CARRINCAZEAUX, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 21 juillet 2015 nommant monsieur Alain VERRIERE attaché d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 9 septembre 2015 nommant madame Lynda LEHTIHET attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 20 septembre 2016 nommant madame Michèle MERCIER attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrête rectoral en date du 10 juin 2004 nommant madame Béatrice SMAILLI, SAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 31 janvier 2011 nommant madame Lydia FONTE, SAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 18 juillet 2011 nommant madame Valérie MATOULET-CAMMAS, SAENES au rectorat de Créteil à compter du 25 août 2011 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 16 juillet 2013 nommant monsieur Jean-François TAPIAU-FILPPOZZI, SAENES au rectorat de Créteil à compter du 26 août 2013 ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général, délégation de signature est donnée à :

**Madame Aude BORDE-COURTIVRON**, chef de la division des personnels enseignants, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- les décisions mettant fin aux fonctions des contractuels ;
- les arrêtés portant recrutement des auxiliaires et contractuels ;
- les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;
- les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel (dont les cessations progressives d'activité), les congés bonifiés ;
- les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental et la mise en position d'accomplissement du service national ;
- les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;
- les arrêtés accordant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;
- les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;
- les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;
- la notation et la promotion de grade des personnels relevant de la direction des personnels enseignants et l'avancement d'échelon ;
- les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les arrêtés d'affectation des personnels auxiliaires ;
- les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;
- les décisions relatives au droit individuel de formation ;
- les décisions portant cessation définitive de fonctions, admission à la retraite, constatation des démissions et constatation de l'abandon de poste ;
- les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;
- les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;
- les documents et courriers concernant la paye.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Aude BORDE-COURTIVRON, délégation de signature est donnée

à :

- **Madame Isabelle GARNIER-DUVAL**, adjointe au chef de division,
- **et Monsieur Vincent ALBAUD**, adjoint au chef de division et chef de service,
  
- **Mesdames Cécile CAPIA-CAMBOUNET, Anouk JACOB-KHARAT, Lynda LEHTIHET et Valérie MATOULET-CAMMAS**,
- **et messieurs Denis ALTHAPARRO, Emmanuel CARRINCAZEUX et Alain VERRIERE** chefs de service,
  
- **Mesdames Michèle MERCIER et Béatrice SMAILLI**,
- **et Monsieur Jean-François TAPIAU-FILIPPOZZI**, chargés de mission,
  
- **et à Madame Lydia FONTE**, adjointe au chef de service de la D.P.E. 2

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous actes relatifs à la gestion courante des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

**ARTICLE 3** : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 mars 2017.

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-002

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à  
madame Aurore THILL, chef du bureau des personnels  
d'inspection et de direction du rectorat de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à madame**

**Aurore THILL, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction du rectorat de Créteil**

### LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 10 juillet 2015 nommant madame Aurore THILL attachée principale de l'Etat ;

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Madame Aurore THILL**, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes courants relevant des pouvoirs conférés aux recteurs d'académie et relatifs à la gestion administrative et financière des personnels d'inspection (I.A. – I.P.R. et I.E.N.) et de direction (chefs d'établissement et adjoints)

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 15 mars 2017.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil

  
Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-004

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à  
madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice  
académique des services de l'éducation nationale dans le  
département du Val-de-Marne



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature  
à madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice académique des services de l'éducation nationale  
dans le département du Val-de-Marne**

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, D 222-27 ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 31 décembre 2015 nommant madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice académique des services de l'éducation nationale du Val de Marne ;
- VU** l'arrêté ministériel du 6 mai 2013 portant détachement de monsieur Vincent AUBER, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régionale dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté ministériel du 11 avril 2014 portant détachement de monsieur Marc DAYDIE, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régionale dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté ministériel du 19 mars 2014 portant nomination, détachement et classement de madame Claudine MACRESY dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne dispose de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent des articles du code de l'éducation modifiés par le décret n°2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, E.R.E.A. et E.R.P.D. : action éducatrice et fonctionnement
- actes relatifs au contrôle financier des E.P.L.E.
- actes relatifs au suivi des E.P.L.E. : - indemnités de caisse
  - arrêtés des groupements comptables
- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A.
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger



## **ARTICLE 2**

En application des dispositions de l'article D 222-27 du code de l'éducation, délégation de signature est donnée à madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne, en ce qui concerne la désignation des jurys, le déroulement des épreuves et l'établissement du diplôme national du brevet ainsi que du certificat de formation générale.

## **ARTICLE 3**

En matière de gestion de crédits, délégation de signature est donnée à madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle enseignement scolaire public 1er degré
- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'examens, dans le cadre de l'unité opérationnelle soutien de la politique de l'éducation nationale
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les examens
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et de dépenses Handiscol dans le cadre de l'unité opérationnelle vie de l'élève.

## **ARTICLE 4**

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne pour :

- la désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles
- les actes pris en application du décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié et des arrêtés pris pour son application :
  - Gestion des professeurs des écoles stagiaires :

Toutes décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 décembre 2009, à la nomination, à l'affectation dans un département de l'académie, à la délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles, à l'autorisation de prolongation de stage et de renouvellement de stage, au licenciement.
  - Gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public
    - les actes pris en application des dispositions des arrêtés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990 ;
    - les arrêtés plaçant en congé d'office pour un mois en vertu de l'article 4 du décret du 29 juillet 1921 en application des dispositions de l'article 71 de loi de finances du 30 avril 1921 concernant l'attribution des congés de longue durée aux membres de l'enseignement public atteints de tuberculose ouverte ou de maladies mentales ;
  - Pour tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :
    - Autorisations d'absence ;
    - Décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège ;
    - Décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré ;

- Décisions relatives au droit individuel de formation.
- pour les personnels du service départemental de l'éducation nationale :
  - décisions d'octroi de congé de maladie prévu au 2°, premier alinéa, de l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et à l'article 24 du décret n°94-874 du 7 octobre 1994 ;
  - décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu au 5° de l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et à l'article 22 du décret n°94-874 du 7 octobre 1994.
- décisions relatives au recrutement et à la gestion de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires ; décisions relatives au recrutement et à la gestion d'intervenants dans les écoles primaires.

#### **ARTICLE 5**

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de Seine-et-Marne.

#### **ARTICLE 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne, délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées aux articles 2, 3 et 4 est donnée à :

- Monsieur Vincent AUBER, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;
- Monsieur Marc DAYDIE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- Madame Claudine MACRESY, secrétaire générale des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne.

#### **ARTICLE 7**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 mars 2017.

#### **ARTICLE 8**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et la directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-012

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à  
Madame Marie-Christine SIMULA, chef de la division de  
l'accompagnement médical, social et professionnel du  
rectorat de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à Madame Marie-Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 8 juin 1998 nommant madame Marie-Christine SIMULA au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 13 février 2013 nommant monsieur Laurent CARNIAUX APAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 18 juillet 2011 nommant madame Monique TENN SAENES au rectorat de Créteil à compter du 25 août 2011 ;

## ARRETE

- ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général, délégation de signature est donnée à :
- Madame Marie-Christine SIMULA**, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants concernant les personnels de l'académie :
- Actes concernant les affaires médicales de l'académie (accidents, CLM, CLD...) :
    - actes relevant de la gestion courante ;
    - liquidations et pièces justificatives.
  - Actes concernant les affaires sociales de l'académie :
    - actes relevant de la gestion courante ;
    - décisions de secours d'urgence,
    - liquidations et pièces justificatives.
- ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marie-Christine SIMULA, délégation de signature est donnée à :
- **Monsieur Laurent CARNIAUX**, chef du service des affaires médicales,
  - **Madame Monique TENN**, chef du service des affaires sociales,
- à l'effet de signer les actes, documents et courriers courants relevant de leur service respectif, dans la limite de leurs attributions et compétences.
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 mars 2017.
- ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-017

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à  
madame Nathalie GAUTIER, déléguée académique à la  
formation professionnelle initiale et continue du rectorat de  
Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à madame Nathalie GAUTIER, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU** le code du travail et notamment son article R 6233-17 ;
- VU** le décret n°90-426 du 22 mai 1990 fixant les dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du ministre chargé de l'éducation ;
- VU** le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 20 janvier 2017 nommant madame Nathalie GAUTIER, inspectrice de l'éducation nationale hors classe, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Créteil ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Madame Nathalie GAUTIER**, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

1) En matière de gestion du personnel

- Arrêté de nomination des conseillers en formation continue titulaires (pour la période probatoire et pour la confirmation dans leurs fonctions) ;
- Contrat de travail pour les conseillers en formation continue non titulaires ;
- Autorisation préalable de recrutement pour les agents contractuels exerçant dans les GRETA ;
- Avenant au contrat de travail relatif à la réévaluation de la rémunération, au temps partiel ou à la requalification des contrats des conseillers en formation continue non titulaires ;
- Non opposition à diriger un centre de formation d'apprentis pour les personnes appelées à diriger ce type d'établissement ;
- Non opposition à enseigner dans un centre de formation d'apprentis pour les personnes appelées à enseigner dans ce type d'établissement ;

2) En matière de gestion financière

- Avis sur les demandes d'ouverture ou de fermeture des supports gagés des GRETA ;
- Convocation du Fonds Académique de Mutualisation (F.A.M.) ;
- Décision fixant le montant de la contribution annuelle demandée aux GRETA pour alimenter le F.A.M.;
- Notification des subventions du F.A.M.

3) En matière de suivi de formation

- Décision de positionnement réglementaire (aménagement du temps de la formation diplômante) ;
- Dispense d'épreuves ;
- Décision d'habilitation à pratiquer le contrôle en cours de formation (C.C.F.)



**ARTICLE 2** : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 mars 2017.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-006

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à  
madame Patricia GALEAZZI,  
Directrice académique des services de l'éducation  
nationale dans le département de Seine et Marne  
Responsable du service interdépartemental des bourses



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à madame Patricia GALEAZZI,**

**Directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine et Marne**

**Responsable du service interdépartemental des bourses**

**VU**...le code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et R 222-36-3 ;

**VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;

**VU** le décret du 10 août 2011 portant nomination de madame Patricia GALEAZZI en tant qu'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;

**VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;

**VU** l'arrêté rectoral du 1<sup>er</sup> février 2012 portant création d'un service interdépartemental chargé de la gestion des bourses et nommant madame Patricia GALEAZZI responsable de ce service ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1**

Délégation est donnée à madame Patricia GALEAZZI, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine et Marne, à l'effet de signer, pour l'ensemble des départements composant l'académie de Créteil, l'ensemble des décisions concernant la gestion des bourses nationales d'études du 2<sup>nd</sup> degré, des bourses d'adaptation et des bourses au mérite aux établissements publics locaux d'enseignement dans le cadre de l'unité opérationnelle « vie de l'élève ».

### **ARTICLE 2**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 mars 2017.

### ARTICLE 3

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-007

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à madame Patricia GALEAZZI, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature  
à madame Patricia GALEAZZI, directrice académique  
des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R 222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, D 222-27 ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 10 août 2011 portant nomination de madame Patricia GALEAZZI en tant qu'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;
- VU** le décret du 5 novembre 2015 nommant monsieur Bruno QUERRE, inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional, en qualité de directeur académique adjoint des services départementaux de l'éducation nationale du département de Seine-et-Marne ;
- VU** le décret du 17 août 2015 portant nomination de madame Nathalie VILACEQUE, inspectrice de l'éducation nationale, en tant que directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 novembre 2015 portant nomination et classement de madame Annie FORVEILLE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) doté de l'échelon spécial, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne à compter du 7 décembre 2015;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 28 août 2008, portant nomination de monsieur François MORIN, IENA, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1**

Madame Patricia GALEAZZI, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine et Marne dispose, à compter du 1<sup>er</sup> février 2012 de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent des articles du code de l'éducation modifiés par le décret n°2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, EREA et ERPD : action éducatrice et fonctionnement
- actes relatifs au contrôle financier des EPLE
- actes relatifs au suivi des EPLE : - indemnités de caisse
  - arrêtés des groupements comptables
  
- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger.

### **ARTICLE 2**

En application des dispositions de l'article D 222-27 du code de l'éducation, délégation de signature est donnée à madame Patricia GALEAZZI, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, en ce qui concerne la désignation des jurys, le déroulement des épreuves et l'établissement du diplôme national du brevet ainsi que du certificat de formation générale.

### **ARTICLE 3**

En matière de gestion de crédits, délégation de signature est donnée à madame Patricia GALEAZZI, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle enseignement scolaire public 1er degré
- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'examens, dans le cadre de l'unité opérationnelle soutien de la politique de l'éducation nationale.
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les examens
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et de dépenses Handiscol dans le cadre de l'unité opérationnelle vie de l'élève.

#### **ARTICLE 4**

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à madame Patricia GALEAZZI, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne pour :

- la désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles.

- les actes pris en application du décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié et des arrêtés pris pour son application :

- Gestion des professeurs des écoles stagiaires :

Toutes décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 décembre 2009, à la nomination, à l'affectation dans un département de l'académie, à la délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles, à l'autorisation de prolongation de stage et de renouvellement de stage, au licenciement.

- Gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public

- les actes pris en application des dispositions des arrêtés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990 ;  
- les arrêtés plaçant en congé d'office pour un mois en vertu de l'article 4 du décret du 29 juillet 1921 en application des dispositions de l'article 71 de loi de finances du 30 avril 1921 concernant l'attribution des congés de longue durée aux membres de l'enseignement public atteints de tuberculose ouverte ou de maladies mentales ;

- Pour tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :

- Autorisations d'absence
- Décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège
- Décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré
- Décisions relatives au droit individuel de formation.

- Pour les personnels du service départemental de l'éducation nationale :

- Décisions d'octroi de congé de maladie prévu au 2°, premier alinéa, de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 24 du décret du 7 octobre 1994 ;

- Décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu au 5° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 22 du décret du 7 octobre 1994

- Décisions relatives au recrutement et à la gestion de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires ; décisions relatives au recrutement et à la gestion d'intervenants dans les écoles primaires.

#### **ARTICLE 5**

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de Seine-et-Marne.



## **ARTICLE 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Patricia GALEAZZI, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées au présent arrêté est donnée à :

- Monsieur Bruno QUERRE  
directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne
  
- Madame Nathalie VILACEQUE  
directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne.

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- Madame Annie FORVEILLE  
secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne
  
- Monsieur François MORIN  
Inspecteur de l'éducation nationale adjoint de la Seine-et-Marne

## **ARTICLE 7**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 mars 2017.

## **ARTICLE 8**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et la directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine et Marne.

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-010

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à  
madame Pauline BUFERNE, coordinatrice académique de  
la paye



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à madame Pauline  
BUFERNE, coordinatrice académique de la paye**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Pauline BUFERNE attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté en date du 8 juillet 2011 nommant madame Delphine ABADIE secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Madame Pauline BUFERNE**, coordinatrice académique de la paye, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Actes relatifs à la gestion financière des personnels ;
- Documents et courriers concernant la paye des personnels.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de madame Pauline BUFERNE délégation de signature est donnée à :

**- Madame Delphine ABADIE**, adjointe à la coordinatrice académique de la paye

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 15 mars 2017.

**ARTICLE 4** : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

A Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-005

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à monsieur Christian ASSENBERG, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature  
à monsieur Christian WASSENBERG, directeur académique des services de l'éducation nationale  
dans le département de Seine-Saint-Denis**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, D 222-27 ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 27 février 2015 portant nomination de monsieur Christian WASSENBERG en tant que directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis ;
- VU** le décret du 31 octobre 2013 portant nomination de madame Françoise MONCADA, personnel de direction de première classe, en qualité de directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis ;
- VU** le décret du 20 janvier 2015 portant nomination de monsieur Laurent NOE, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis ;
- VU** le décret du 31 décembre 2015 portant nomination de monsieur Gilles NEUVIALE, inspecteur de l'éducation nationale, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis ;
- VU** l'attestation ministérielle en date du 15 février 2016 prononçant l'affectation de monsieur Hervé SEBILLE, inspecteur de l'éducation nationale « enseignements adaptés à la scolarisation des élèves en situation de handicap », en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis à compter du 7 mars 2016;
- VU** l'arrêté ministériel du 10 juillet 2014 portant nomination et détachement de madame Carole LAUGIER, attachée principale d'administration de l'Etat, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) pour exercer les fonctions de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 20 juillet 2016, portant nomination de madame Véronique PAROUTY, inspectrice de l'éducation nationale adjointe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Monsieur Christian WASSENBERG, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-Saint-Denis dispose de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent des articles du code de l'éducation modifiés par le décret n°2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, E.R.E.A. et E.R.P.D. : action éducatrice et fonctionnement
- actes relatifs au contrôle financier des E.P.L.E.
- actes relatifs au suivi des E.P.L.E. : - indemnités de caisse
  - arrêtés des groupements comptables
- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A.
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger.

### ARTICLE 2 :

En application des dispositions de l'article D 222-27 du code de l'éducation, délégation de signature est donnée à monsieur Christian WASSENBERG, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis, en ce qui concerne la désignation des jurys, le déroulement des épreuves et l'établissement du diplôme national du brevet ainsi que du certificat de formation générale.

### ARTICLE 3 :

En matière de gestion de crédits, délégation de signature est donnée à monsieur Christian WASSENBERG, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle enseignement scolaire public 1er degré ;
  - la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'examens, dans le cadre de l'unité opérationnelle soutien de la politique de l'éducation nationale ;
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les examens
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et de dépenses Handiscol dans le cadre de l'unité opérationnelle vie de l'élève.

## **ARTICLE 4**

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à monsieur Christian WASSENBERG, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis pour :

- la désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles
- les actes pris en application du décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié et des arrêtés pris pour son application :

- Gestion des professeurs des écoles stagiaires :

Toutes décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 décembre 2009, à la nomination, à l'affectation dans un département de l'académie, à la délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles, à l'autorisation de prolongation de stage et de renouvellement de stage, au licenciement.

- Gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public

- les actes pris en application des dispositions des arrêtés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990 ;
- les arrêtés plaçant en congé d'office pour un mois en vertu de l'article 4 du décret du 29 juillet 1921 en application des dispositions de l'article 71 de loi de finances du 30 avril 1921 concernant l'attribution des congés de longue durée aux membres de l'enseignement public atteints de tuberculose ouverte ou de maladies mentales ;

- Pour tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :

- Autorisations d'absence ;
- Décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège ;
- Décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré ;
- Décisions relatives au droit individuel de formation.

- Pour les personnels du service départemental de l'éducation nationale :

- Décisions d'octroi de congé de maladie prévu au 2°, premier alinéa, de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 24 du décret du 7 octobre 1994 ;
- Décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu au 5° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 22 du décret du 7 octobre 1994.

- Décisions relatives au recrutement et à la gestion de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires ; décisions relatives au recrutement et à la gestion d'intervenants dans les écoles primaires.

## **ARTICLE 5**

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de Seine-et-Marne.



## **ARTICLE 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Christian WASSENBERG, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis, délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées aux articles 2, 3 et 4 est donnée à :

- Madame Françoise MONCADA, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis,
- Monsieur Gilles NEUVIALE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis,
- Monsieur Laurent NOE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis,
- Monsieur Hervé SEBILLE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis,

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- Madame Carole LAUGIER,  
secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis,
  
- Madame Véronique PAROUTY  
Inspectrice de l'éducation nationale adjointe de Seine-Saint-Denis.

## **ARTICLE 7**

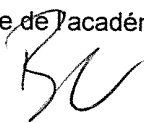
Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 mars 2017.

## **ARTICLE 8**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et le directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de Seine-Saint-Denis.

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

# Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-011

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à monsieur Mohamed HAMDOUN, chef de la division des affaires financières du rectorat de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à monsieur Mohamed  
HAMDOUN, chef de la division des affaires financières du rectorat de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 aussi relatif aux marchés publics
- VU** le décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 21 septembre 2015 affectant monsieur Mohamed HAMDOUN, attaché principal d'administration, au rectorat de Créteil à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;
- VU** l'arrêté collectif du 29 septembre 2009 affectant madame Luce BILLOUDET-YVARS, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011 nommant madame Monique FERRER, en qualité d'attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2014 affectant monsieur Daniel DIDISSE, attaché d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté collectif ministériel en date du 12 septembre 2014 nommant madame Stéphane KING attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 6 juillet 2015 nommant monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;

- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 juin 2010 nommant madame Chantal BASSON secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 18 juin 2012 nommant madame Marie-Joëlle RAZAFINDRAKOTO secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 27 juin 2012 nommant monsieur Bernard HOUSSIN secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2014 affectant madame Vanessa GIRIER-DUFOURNIER, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 avril 2016 affectant madame Nicole ZALI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 19 juillet 2016 nommant madame Cindy LAGELEE (épouse SIGNORI) secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2003 nommant madame Guënolla PFLIGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 19 juin 2009 affectant madame Françoise ANNE, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2010 nommant madame Francine BIKOUMOU adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 juillet 2011 nommant madame Angélique BERENGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2013 nommant madame Magali SAULDUBOIS adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 10 juillet 2015 nommant madame Edwige CHAUMONT adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** le contrat de travail en date du 1<sup>er</sup> février 2016 engageant madame Jane VENNAT comme agent contractuel sur des fonctions d'attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Monsieur Mohamed HAMDOUN**, chef de la division des affaires financières

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées à la rectrice de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé et déléguées aux inspecteurs d'académie par délégation de gestion du 24 juillet 2009,

Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable

Validation de tous les actes :

- validation d'engagements juridiques,

- certification du service fait,
- demandes de paiement,
- recettes non fiscales,
- rétablissement de crédits.

Signatures des actes suivants :

- pièces justificatives des recettes et des dépenses,
- bons de commande,
- états de fin de gestion,
- états des frais de déplacement,
- états de régies d'avances et de recettes,
- indemnités spéciales d'éloignement,
- retraite additionnelle,
- congés bonifiés (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- frais de changement de résidence (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- actes relatifs à la gestion financière des personnels.

Actes juridiques afférents aux marchés publics :

- procédures de publication,
- passation,
- notification et exécution des marchés.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Mohamed HAMDOUN, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU**, adjoint au chef de la division des affaires financières,
- **Mesdames Luce BILLOUDET-YVARS, Monique FERRER et Stéphane KING**, chefs de service,
- **Madame Jane VENNAT**, responsable de la cellule académique des achats,
- **Monsieur Daniel DIDISSE**, chargé de mission,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de messieurs Mohamed HAMDOUN et Jean-Baptiste BAUBEAU et de mesdames Luce BILLOUDET-YARS, Stéphane KING et Jane VENNAT, délégation de signature est donnée à **mesdames Françoise ANNE, Vanessa GIRIER-DUFournier, Cindy LAGELEE (épouse SIGNORI) et Marie-Joëlle RAZAFINDRAKOTO**, gestionnaires, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement.

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de messieurs Mohamed HAMDOUN et Jean-Baptiste BAUBEAU et de mesdames Luce BILLOUDET-YARS et Stéphane KING et Monique FERRER, délégation de signature est donnée pour la certification du service fait aux gestionnaires suivants :

- madame Françoise ANNE,
- madame Chantal BASSON,
- madame Angélique BERENGER,
- madame Francine BIKOUMOU,
- madame Edwige CHAUMONT,
- madame Vanessa GIRIER-DUFournier,
- monsieur Bernard HOUSSIN,

- madame Cindy LAGELEE (épouse SIGNORI),
- madame Guënola PFLIGER,
- madame Magali SAULDUBOIS.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 mars 2017.

**ARTICLE 6** : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

A Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-020

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à  
monsieur Raymond DARGEIN,  
Directeur des systèmes d'information de l'académie de  
Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN,  
Directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 8 septembre 2014 nommant monsieur Raymond DARGEIN, professeur agrégé hors classe détaché dans le corps des ingénieurs de recherche, directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 janvier 2013 nommant madame Isabelle TORDJMAN, ingénieur de recherche, au rectorat l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Monsieur Raymond DARGEIN**, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relatifs aux matières suivantes :

- marchés publics ;
- contrats ;
- coordination et développement des applications informatiques des services académiques et des EPLE ;
  
- assistance informatique ;
  
- ainsi que les bons de commande et factures du domaine de l'informatique jusqu'à un montant de 5.000 euros, dans le cadre du Budget Opérationnel de Programme 214 :



« soutien de la politique de l'éducation nationale », article de regroupement 02 :  
fonctionnement, ainsi que dans le cadre du Budget Opérationnel de Programme 141 :  
« enseignement scolaire public second degré », article de regroupement 02.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Raymond DARGEIN, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Isabelle TORDJMAN**, directrice adjointe des systèmes d'information,

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes courants relevant de la direction des systèmes d'information.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 mars 2017.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-022

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à  
monsieur Thierry LEROY, chef de la division de la  
modernisation et des moyens généraux du rectorat de  
Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature à monsieur Thierry LEROY,  
chef de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 12 juin 2012 nommant monsieur Thierry LEROY, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010 nommant madame Nadine SECHERESSE, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 8 juillet 2009 nommant monsieur Olivier ROMERO, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009 nommant monsieur Fabrice VOISIN, SAENES au rectorat de Créteil;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Monsieur Thierry LEROY**, chef de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la division ;
- Validation des demandes d'achats et certification du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes au Budget Opérationnel de Programme 214 : «soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ;
- Bons de livraison ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives académiques ;
- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Thierry LEROY, délégation de signature est donnée à :

- **madame Nadine SECHERESSE**, chef du service logistique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Validation des demandes d'achats courants de la D.I.M.M.O.G. inférieures à 4.000 euros hors taxe et certification du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes Budget Opérationnel de Programme 214 : «soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ;
- Bons de livraison ;
- Courriers et actes courants relatifs au service logistique.

- **monsieur Olivier ROMERO**, responsable des archives et référent académique au rectorat de l'académie de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives académiques ;
- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

- **monsieur Fabrice VOISIN**, chef du service technique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Bons de livraison.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 mars 2017.

**ARTICLE 4** : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-015

Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature aux  
directeurs  
des centres d'information et d'orientation de l'académie de  
Créteil

**Arrêté du 26 avril 2017 portant délégation de signature aux directeurs  
des centres d'information et d'orientation de l'académie de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le décret n°91-290 du 20 mars 1991 relatif au statut particulier des directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation-psychologues;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** la liste des directeurs des centres d'information et d'orientation nommés dans l'académie de Créteil en annexe ;

**ARRETE**

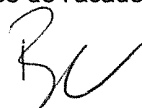
**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée aux directeurs des centres d'information et d'orientation figurant sur la liste jointe à l'effet de signer les demandes d'achat liées aux dépenses de fonctionnement relatives à la gestion courante des centres d'information et d'orientation.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 mars 2017.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

<b>LISTES DES DIRECTEURS DES CIO</b>
--------------------------------------

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Ville</b>
LAMOTHE	Valérie	CIO de Chelles (77)
ROGER	Catherine	CIO de Coulommiers (77)
GOUËL	Pascale	CIO de Roissy- en-Brie (77)
LIPIETZ	Judith	CIO d'Aulnay-sous-Bois (93)
GUITTARD	Madeleine	CIO d'Epina y-sur-Seine (93)
PENNESI	Nathalie	CIO de Montreuil (93)
FETHI	Rachid	CIO de Noisy- le- Grand (93)
BRUMAUD	Nathalie	CIO de Noisy-le-Sec (93)
REILLE BAUDRIN	Emmanuelle	CIO de Pantin (93)
BOURGEOIS	Christelle	CIO de Stains (93)
HUGUES	Catherine	CIO de Tremblay-en-France (93)
MORAIS	Dominique	CIO de Boissy-Saint-Léger (94)



Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-008

Arrêté du 26 avril 2017 portant subdélégation de signature  
à Monsieur Thierry LEDROIT, secrétaire général de  
l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant subdélégation de signature  
à Monsieur Thierry LEDROIT, secrétaire général de l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** le code des marchés publics ;
- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics ;
- VU** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée, portant création et organisation des régions ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié ;
- VU** le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine;
- VU** le décret du 19 avril 2017 portant nomination de monsieur Michel DELPUECH préfet de police ;
- Considérant** que monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, assure l'intérim du préfet de la région d'Ile-de-France après que monsieur Michel DELPUECH a pris ses fonctions de préfet de police et jusqu'à la date de prise de fonctions de son successeur ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2005 modifié, relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 7 mai 2015 portant nomination de madame Isabelle CHAZAL, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général de l'académie de Créteil, directrice des ressources humaines à compter du 18 mai 2015;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 29 août 2016 portant nomination et détachement de madame Sophie JULIEN, ingénieure de recherche hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale d'académie adjointe en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 janvier 2017 nommant monsieur Jean-Baptiste MOUTON, administrateur civil, adjoint au secrétaire général d'académie en charge de la stratégie, de la performance et des études ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à **monsieur Thierry LEDROIT**, secrétaire général de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Thierry LEDROIT, la subdélégation de signature sera exercée par :

- **Madame Florence HOUSSET**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur ;
- 
- **Madame Sophie JULIEN**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques ;
- 
- **Madame Isabelle CHAZAL**, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;
- **Monsieur Jean-Baptiste MOUTON**, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 15 mars 2017.

**ARTICLE 4 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-04-26-009

Arrêté du 26 avril 2017 portant subdélégation de signature  
à Monsieur Thierry LEDROIT, secrétaire général de  
l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 26 avril 2017 portant subdélégation de signature à Monsieur Thierry LEDROIT, secrétaire général de l'académie de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2131-6 ;
  - VU** le code de l'éducation et notamment son article L 421-14 ;
  - VU** le code des juridictions financières ;
  - VU** le décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;
  - VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
  - VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
  - VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
  - VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine;
  - VU** le décret du 19 avril 2017 portant nomination de monsieur Michel DELPUECH préfet de police ;
- Considérant** que monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, assure l'intérim du préfet de la région d'Ile-de-France après que monsieur Michel DELPUECH a pris ses fonctions de préfet de police et jusqu'à la date de prise de fonctions de son successeur ;
- VU** l'arrêté du préfet de région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, en matière administrative ;
  - VU** l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
  - VU** l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;
  - VU** l'arrêté ministériel en date du 7 mai 2015 portant nomination de madame Isabelle CHAZAL, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général de l'académie de Créteil, directrice des ressources humaines à compter du 18 mai 2015;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 29 août 2016 portant nomination et détachement de madame Sophie JULIEN, ingénieure de recherche hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale d'académie adjointe en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 janvier 2017 nommant monsieur Jean-Baptiste MOUTON, administrateur civil, adjoint au secrétaire général d'académie en charge de la stratégie, de la performance et des études ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à **monsieur Thierry LEDROIT**, secrétaire général de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral 2017-04-21-010 du 21 avril 2017.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Thierry LEDROIT, la subdélégation de signature sera exercée par :

- **Madame Isabelle CHAZAL**, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;
- **Madame Florence HOUSSET**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur ;
- **Madame Sophie JULIEN**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques ;
- **Monsieur Jean-Baptiste MOUTON**, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études.

### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 15 mars 2017.

### ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France

Fait à Créteil, le 26 avril 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE